

Guide Pratique

pour la création et l'animation d'un

Groupe Local Colibris



colibris

faire sa part

Un jour,
dit la légende,
il y eut un
immense
incendie
de forêt.



Tous les animaux terrifiés,
atterrés, observaient
impuissants le désastre.



Seul le petit colibri
s'activait.



Allant chercher quelques
gouttes avec son bec



pour les jeter
sur le feu.



Après un moment, le
tatou, agacé par cette
agitation dérisoire, lui dit :



"Colibri !
Tu n'es pas fou ?
Ce n'est pas avec ces
gouttes d'eau que tu vas
éteindre le feu !"



Et le colibri
lui répondit :



"Je le sais,
mais je fais ma part."

"Seul je n'y
arriverai pas,
mais il faut bien
commencer"



"Et si on s'y met tous ensemble
on pourrait y arriver."



Colibris, un mouvement citoyen

Les Colibris, ce sont tous ces individus qui inventent, expérimentent et coopèrent concrètement, pour bâtir des modèles de vie en commun, respectueux du vivant et de l'être humain.



Ce guide permet d'avoir une meilleure compréhension de ce qu'est l'association Colibris, sa raison d'être, ses missions, mais également comment devenir un relai local de l'association.

“Ensemble, on va plus loin”

Sommaire

1 - L'association

- L'histoire de l'association
- Le manifeste des Colibris
- L'éthique du Colibri
- Raison d'être et Missions
- Gouvernance de l'asso
- Les fondateurs
- Les cotisants
- Les partenaires
- Projets et missions Colibris

2 - Groupe local (GL)

- Définition
- Mission
- Cercle cœur
- Agir dans un GL
- La place des Colibris
- La posture du Colibri

3 - Évolution d'un GL

- Créer un groupe local
- Référent-es
- Fiche d'identité
 - . Raison d'être
 - . Rôles
 - . Santé du groupe
- Engagement coopération
- Évolution d'un Groupe Local

4 - Gouvernance d'un GL

- Charte relationnelle version courte
- Charte relationnelle version longue
- Gestion par consentement
- Élection sans candidats

5 - Coopérer

- Se relier pour agir ensemble

6 - Les textes officiels

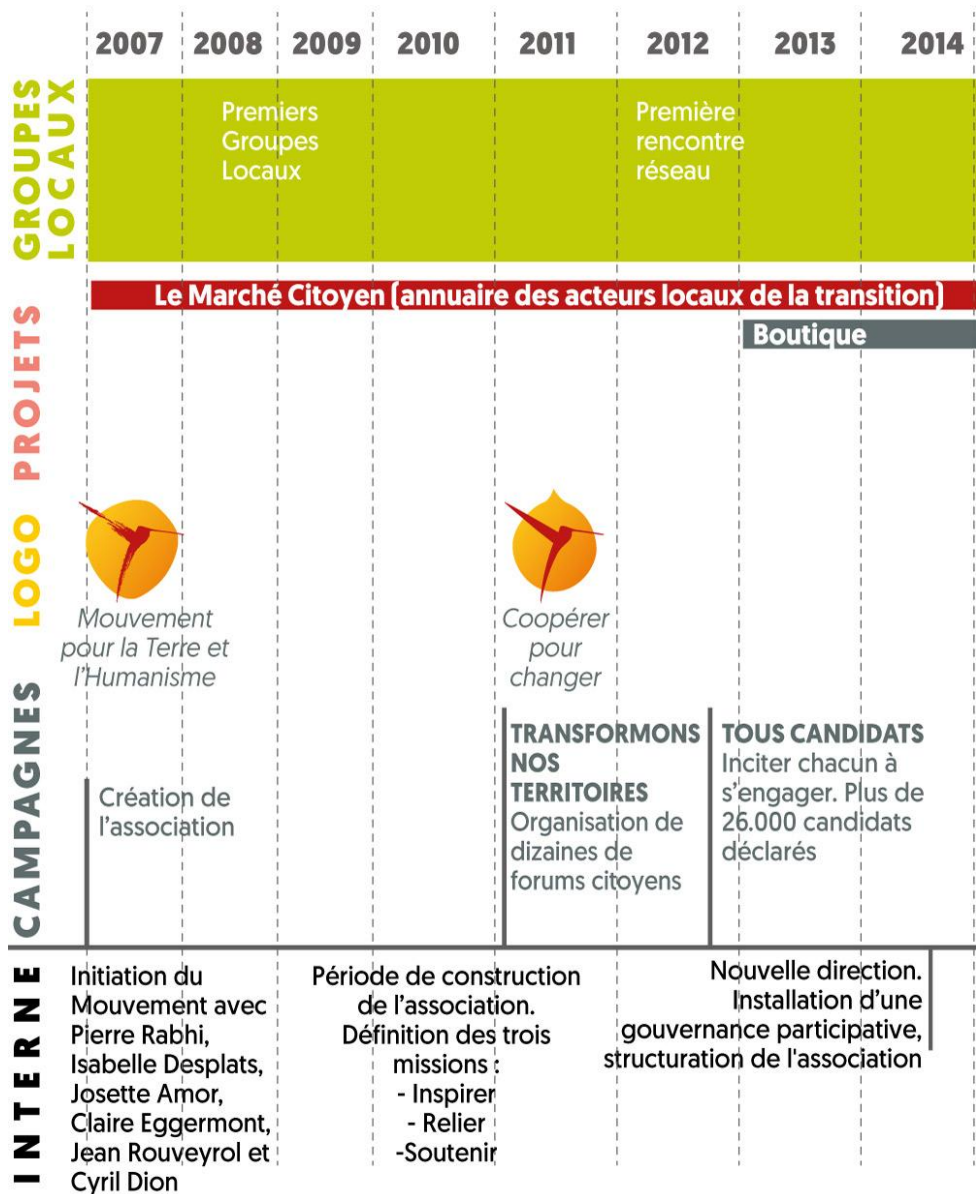
- Statuts
- Règlement intérieur
- Charte pour la Terre et l'Humanisme

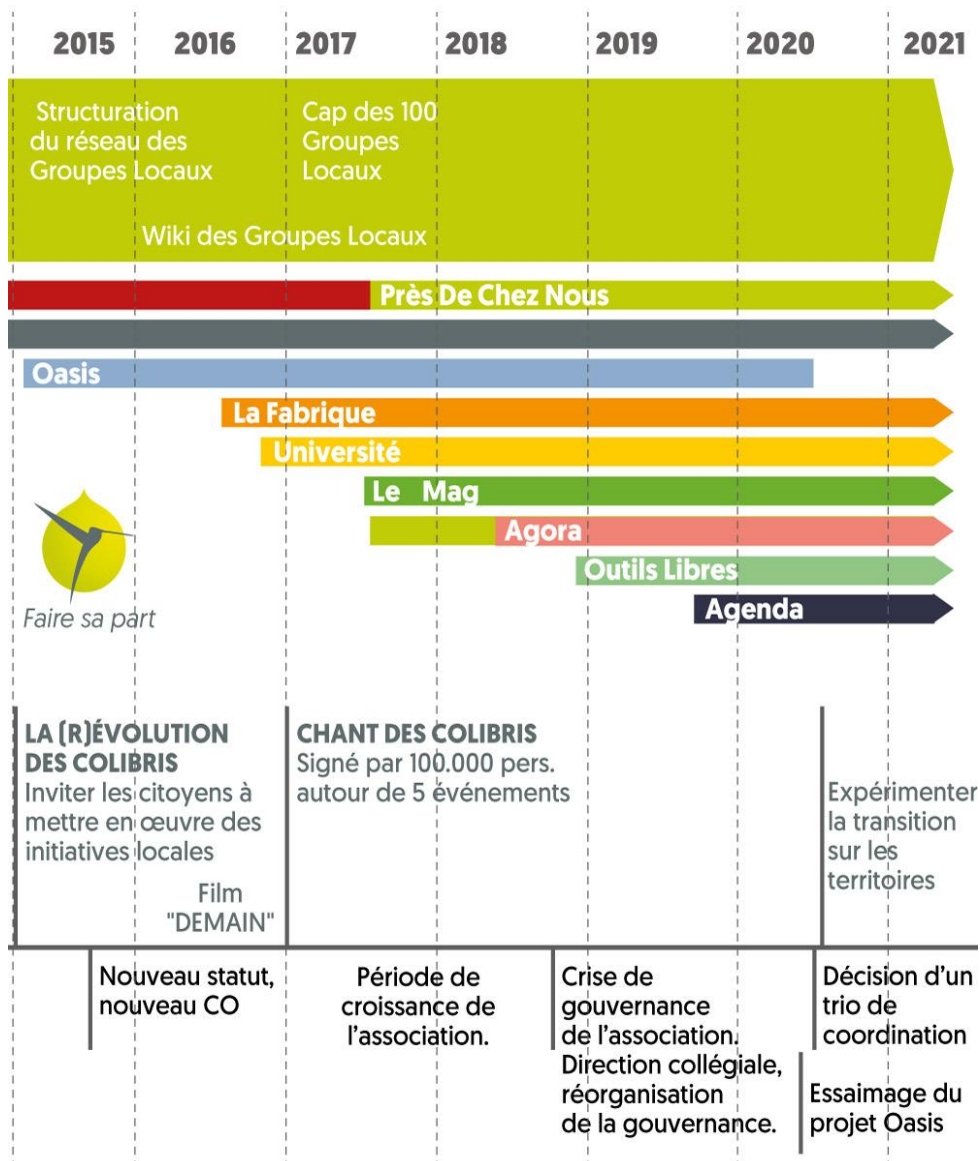
7 - Lexique

Présentation de l'association



L'HISTOIRE DE L'ASSOCIATION





Le Manifeste des Colibris

L'incendie

Depuis ses débuts, le mouvement Colibris dénonce l'incendie qui se propage partout et est de plus en plus visible. Les pleins pouvoirs de l'argent et une vision utilitariste de la nature et des autres humains ont déclenché une prédation des ressources naturelles qui met aujourd'hui en danger la vie humaine et d'un grand nombre d'espèces. L'incendie se propage très vite, notamment à cause de l'uniformisation des espaces, des cultures et du vivant, alors que la diversité est la pierre angulaire de la résilience et de l'apprentissage.

Éteindre l'incendie c'est transformer nos modes de vie

Face à cet incendie, nous dénonçons le solutionnisme technologique, c'est-à-dire la croyance que les solutions sont à chercher d'abord dans la croissance économique et technologique, car il déresponsabilise et illusionne. Nous avons la conviction que c'est dans l'engagement de chacun et chacune et dans une organisation différente de la société que s'inventeront des modes de vie et de travail plus sobres, écologiques et solidaires.

Le changement intérieur, un chemin nécessaire de la transition

Nous assumons une posture radicale, dans le sens où nous cherchons à aller à la source du problème et nous considérons que les racines de l'incendie sont dans notre vision du monde. Nous sommes convaincus qu'un changement de société provoque mais aussi suppose des changements personnels. Nous encourageons ainsi le changement intérieur car ce sont des valeurs de compassion, de service et de respect, qui favorisent notre capacité à agir positivement sur les incendies multiples que nous avons créés. Notre puissance à transformer la société vient de l'articulation d'un changement intérieur et d'actions collectives pour transformer l'organisation et les finalités des structures publiques et privés. Nous affirmons notamment la sobriété comme un positionnement politique : c'est une opportunité de construire une société plus heureuse, un acte de résistance en faveur de la terre, du partage et de l'équité.

La nécessité de l'engagement

La légende du colibri a encouragé de nombreux citoyennes et citoyens à s'engager, à "faire leur part", dans des actions qui sont essentiellement collectives et locales. Nous souhaitons que l'avenir ne puisse pas s'écrire sans chacun d'entre nous et nous souhaitons ainsi continuer à mobiliser de plus en plus pour assurer une bascule de notre société.

La suite de la légende s'écrit chaque jour dans la convergence des engagements, notamment au sein du mouvement Colibris depuis 2007. Nous sommes convaincus que l'exemple du colibri inspire largement d'autres animaux de la forêt et qu'ensemble ils coopèrent de plus en plus pour inventer une organisation efficace. La clé de la réussite tient dans un engagement de très nombreuses citoyennes et citoyens et dans leur coopération à différentes échelles

L'action locale comme source d'un changement global

L'état de la planète est tellement dégradé qu'il est illusoire de prétendre éteindre les incendies qui sévissent partout. Mais chacune et chacun d'entre nous peut déjà travailler à son échelle. Nous croyons en particulier à la pertinence de l'action locale pour protéger des territoires, des écosystèmes, des cultures. C'est à l'échelle du bassin de vie que les citoyennes et citoyens et les collectifs ont la plus grande chance d'interagir et de maîtriser les processus initiés.

L'avenir de l'humanité passe par des solutions basées sur la nature.

C'est grâce à sa diversité que la nature a su élaborer au cours des millénaires des stratégies efficaces face aux bouleversements de l'environnement. La transition doit s'appuyer sur cette richesse. En conséquence, nous œuvrons, avec d'autres, à préserver les ressources naturelles, le climat et la biodiversité.

Nous plaçons le collectif au centre de nos actions.

Nous parions sur l'intelligence collective et sur la nécessité d'expérimenter de nouveaux chemins. Chacune et chacun d'entre nous est une partie de la solution. Notre interdépendance est parfois notre difficulté mais elle est assurément notre force. Parce que l'individu peut rapidement se trouver démuni, affaibli, menacé, le lien aux autres est une chance de mieux-être pour toutes et tous. Pour que cette reliance devienne source d'enrichissement, nous veillons au respect de la singularité des êtres vivants, de la diversité des modes de vie, de pensées, de culture, de sexualité et de croyances.

Respecter la diversité humaine et maintenir les liens.

Nous cultivons une réponse non violente face aux crises. Nous réfutons le prosélytisme, les visions unilatérales et le prêt-à-penser simpliste et manichéen. Nous condamnons l'intolérance face aux orientations individuelles de chaque personne. Notre posture, inspirée de la communication non violente, est de tenter d'accueillir les différences et mêmes les divergences et de veiller au maintien des liens humains ou à leur restauration.

Nous croyons qu'il faut inviter chacune et chacun à s'engager à son niveau et à construire sa propre vision du monde, nourri d'espaces de réflexion et de coopération collectifs. Nous croyons important d'agir chaque fois que possible « avec » plutôt que « contre ». Nous apportons cependant notre soutien à certaines dénonciations d'atteintes aux personnes et à la nature, ainsi qu'à des formes pacifiques et collectives de désobéissance.

Les communs au cœur de la solution.

Nous priorisons une logique d'attention plutôt qu'une logique d'intention, avec l'envie de donner du pouvoir d'agir aux citoyens et non de penser ou de faire à leur place. Nous prônons une collaboration ouverte, à l'écoute des besoins individuels et des impératifs collectifs. Nous privilégions ainsi le travail en réseau et pensons que les systèmes fédéraux sont coûteux et fragiles car ils recréent de l'uniformité là où nous souhaitons encourager et articuler une diversité d'idées et de pratiques.

Nous visons une démarche de bien commun où l'enjeu n'est pas le développement de telle ou telle organisation, mais le service de leurs raisons d'être et des valeurs de partage et de solidarité. Nous souhaitons que les très nombreuses personnes et organisations qui travaillent à la transition écologique et sociale constituent un véritable archipel, dont de plus en plus de ponts viennent en relier les îles.

L'Éthique du Colibri

Ensemble, nous dessinons une société où la nature et l'humain, interdépendants et créatifs, sont au cœur de chacune de nos décisions.

Ensemble, nous bâtissons, apprenons, partageons, inventons, célébrons une autre façon de vivre, incarnant la transition sociétale.

Être un colibri aujourd'hui c'est choisir d'être dans le respect du vivant, en toute conscience et en toute liberté.

Être un colibri c'est agir en conséquence, confiants que nous construisons un nouveau vivre-ensemble.

1. Il est indispensable de changer de paradigme de société

Notre modèle de société actuel conduit l'humanité vers l'abîme.

Il est urgent de changer les paradigmes qui le sous-tendent afin de le réinventer :

- Prendre conscience de la finitude de notre planète et accepter l'impossibilité physique d'une croissance infinie,
- Aspirer à l'épanouissement individuel plutôt que subir un matérialisme forcené,
- Privilégier l'enrichissement mutuel du féminin et du masculin à la prédominance des valeurs masculines,
- Préférer la coopération et l'entraide aux rapports de domination et d'obéissance.

Autant de voies dans lesquelles chaque colibri s'engage dans le respect du bien commun, de la nature et des êtres humains.

2. La société c'est moi et je suis la société. C'est mon changement qui détermine le changement du monde.

Le changement intérieur est un préalable au changement sociétal auquel nous aspirons : la violence de notre société est d'abord le reflet de notre propre violence intérieure. La vraie (R)évolution est celle qui nous amène à nous transformer individuellement pour transformer le monde et ainsi incarner au quotidien une relation harmonieuse à soi, aux autres et à la nature.

3. Nous sommes toutes et tous liés et interdépendants

Nous sommes partie intégrante d'un écosystème vivant. Nous ne sommes séparés de rien. Détruire la nature ou nuire à des êtres humains, même à l'autre bout de la planète, revient à nous détruire nous-mêmes.

De la même façon, les enjeux écologiques, sociaux, politiques sont étroitement liés et devraient être appréhendés comme un tout.

Pour notre bien et celui des générations futures, notre vision et nos actions se doivent d'être globales et concerner ainsi tous les plans de l'être et de la société.

4. Le respect de la diversité est l'un des fondements de notre liberté

Nous sommes toutes et tous liés par un destin commun. Pour autant, chaque personne, chaque culture, chaque territoire doit pouvoir s'exprimer et s'épanouir dans sa diversité. L'autonomie qui en découle est l'une des conditions essentielles permettant à tout être humain, collectif ou territoire de faire ses

choix par et pour lui-même. Ainsi chacun préserve sa souveraineté, son intégrité et sa liberté.

5. L'éducation est déterminante de notre rapport à nous-mêmes, aux autres et à la nature

Bien des modèles éducatifs se basent sur l'éducation à l'obéissance, la violence éducative ordinaire, la différence de valeur accordée à un enfant par rapport à un adulte, à une femme par rapport à un homme, et sur un système d'instruction destiné à conformer chaque enfant à un système de performance, de compétition et de domination. C'est là une des sources majeures des difficultés de nos sociétés.

L'enfance est le moment où se forment les perceptions du monde, où se construisent la relation aux autres et à la société, la confiance, l'estime de soi et la capacité d'empathie.

L'éducation a pour vocation d'accompagner les enfants à devenir des êtres libres, épanouis et responsables, de les inciter à participer à la nécessaire mutation de la société et à y trouver leur juste place, fidèle à leurs aspirations et à leurs talents ; à respecter la terre qui leur donne la vie ; à connaître la nature dont ils sont issus ; à coopérer avec leurs semblables.

Elle n'est pas l'apanage de l'école, ni des systèmes éducatifs, mais la responsabilité de l'ensemble de la société.

6. L'avenir est dans le génie de la simplicité, le pouvoir de la créativité et l'élégance de la sobriété

Les contraintes d'un monde limité en ressources naturelles et le devoir d'équité envers les autres êtres humains, nous contraignent aujourd'hui à une plus grande efficacité tout en nous offrant deux opportunités extraordinaires :

- exercer notre créativité dans un champ nouveau consistant à trouver la façon la plus saine et la plus simple de résoudre nos problèmes, de subvenir à nos besoins, de faire fonctionner nos sociétés.

- nous épanouir dans un nouvel art de vivre où le bonheur d'être supplante la capacité d'avoir : « la sobriété heureuse ».

7. La juste mesure est source de vertu et d'harmonie

Dans la nature, un organisme ne croît pas indéfiniment. Il s'adapte aux contraintes extérieures pour atteindre sa taille idéale : ni trop grand, ni trop petit, capable de subvenir à ses besoins et d'assurer sa pérennité. Chercher en toute structure une taille optimale est non seulement un gage d'efficacité mais également d'altruisme et de sagesse. Cela favorise une gouvernance harmonieuse et responsable, des relations humaines authentiques, de la souplesse dans l'action et une empreinte écologique minimale.

8. La coopération est une condition incontournable du changement

La complexité extrême de nos sociétés et l'enchevêtrement de nos destins nous obligent, plus que jamais, à nous réunir et à coopérer pour résoudre les crises que nous traversons. Aucun être humain, aucune classe sociale, aucune culture, aucun peuple ne peut prétendre connaître, seul, les solutions, ni se désolidariser de ces enjeux planétaires.

À l'endroit de la coopération, l'exemplarité de la nature est déjà source d'inspiration. L'intelligence collective, mêlée d'altruisme, d'humilité, de générosité, pourrait faire de nos diversités et de nos différences une formidable force créative et transformatrice. Nous avons besoin les uns des autres pour changer.

9. L'échelle locale est un lieu d'action nécessaire pour amorcer la transformation

La capacité d'agir des êtres humains se situe dans des territoires de vie que sont les villes, les villages, les quartiers, les hameaux... C'est parce que les effets de la

transition citoyenne y sont directement visibles, que ce sont les lieux privilégiés d'une véritable transformation sociétale, fondée sur l'initiative, l'autonomie et la coopération.

10. La joie est notre bien suprême

Notre société de consommation cultive notre insatisfaction et nous promet le plaisir sans nous procurer de joie pérenne.

L'argent s'est immiscé au cœur de notre vie et au centre de nos préoccupations. Il nous entraîne bien souvent dans une spirale productiviste qui nous éloigne de nos aspirations profondes.

Le temps est venu de nous réaliser au quotidien dans des actions porteuses de sens, nourrissant notre faculté d'émerveillement et accompagnant notre recherche d'une joie profonde.

Il nous revient de mener à bien cette transformation intérieure qui, seule, peut nous conduire à aimer et prendre soin du monde.

Raison d'être et Missions

L'engagement citoyen à l'échelle locale en faveur d'une société plus humaine et écologique, comme catalyseur d'une transformation individuelle et collective profonde.

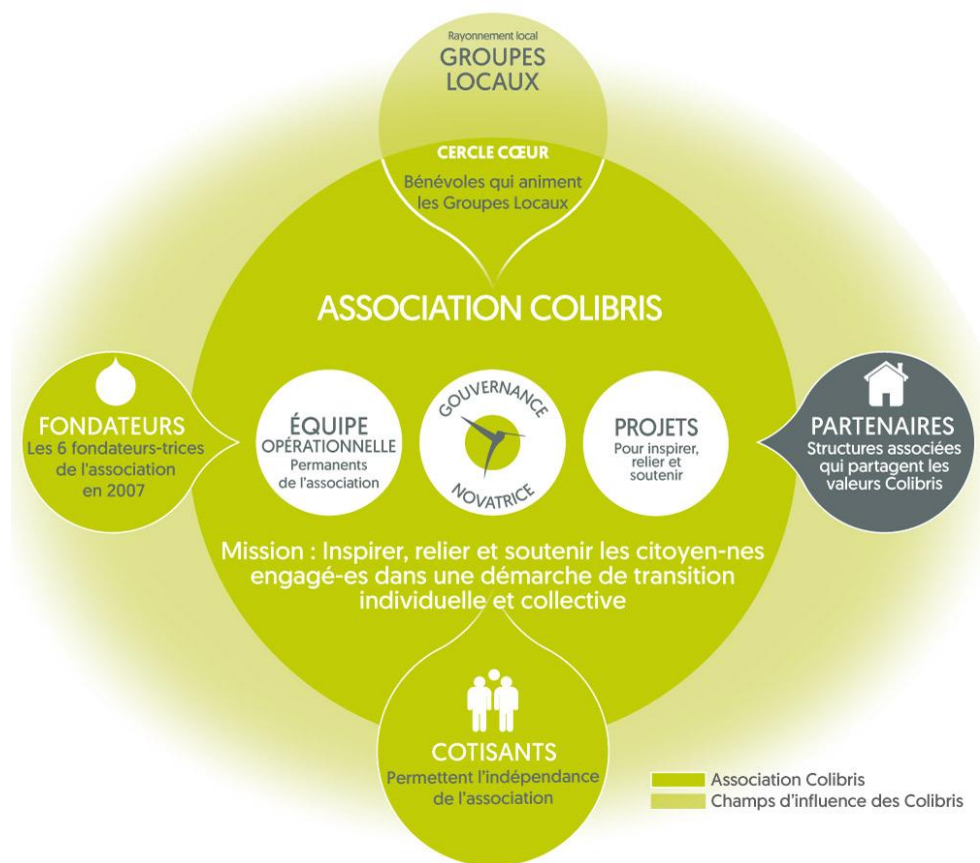
Colibris se mobilise pour la construction d'une société écologique et humaine. L'association place le changement personnel au cœur de sa raison d'être, convaincue que la transformation de la société est subordonnée au changement humain. Colibris s'est donné pour mission d'inspirer, relier et soutenir les citoyennes et les citoyens engagé-es dans une démarche de transition individuelle et collective.

Pour en savoir plus, nous vous invitons à lire les statuts et le règlement intérieur de l'association (à la fin du guide).



QUI, QUOI, COMMENT ?

Les Colibris, ce sont tous ces individus qui inventent, expérimentent et coopèrent concrètement, pour bâtir des modèles de vie en commun, respectueux du vivant et de l'humain.



La gouvernance de l'association

En 10 ans, Colibris est devenu un mouvement citoyen fédérateur et inspirant pour des centaines de milliers de personnes qui souhaitent un autre projet de société. Depuis 2012, Colibris expérimente aussi en interne une gouvernance participative qui permet à toutes les parties prenantes du mouvement de participer aux orientations stratégiques, dans un vaste processus d'intelligence collective. Véritable laboratoire de la transition, les expérimentations menées inspirent de nombreux partenaires ou projets.

Inspirée des principes de la Sociocratie et l'Holocratie, cette gouvernance s'appuie notamment sur plusieurs principes : fonctionnement en cercles, prise de décision par consentement, élections sans candidats... Elle expérimente aussi des fonctionnements en réseau et s'appuie sur l'usage du numérique pour démultiplier la participation de ses membres.

Les 4 Collèges

La gouvernance de Colibris fonctionne grâce à 5 types d'acteurs, regroupés en 4 collèges :

- Le collège des fondateurs et fondatrices est le garant de l'intention originelle et de l'esprit du Mouvement ; il est composé de Pierre Rabhi, Cyril Dion, Isabelle Desplats, Josette Amor et Claire Eggermont ;
- Le collège de l'équipe opérationnelle est chargé de la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie au quotidien ;
- Le collège des groupes locaux assure la diffusion et l'enracinement local du message et des actions ;
- Le collège des cotisant-es assure l'essentiel du financement du Mouvement et, par là, son indépendance et sa capacité d'agir ;

UNE GOUVERNANCE NOVATRICE

CERCLE D'ORIENTATION (CO)

Réparti en 4 collèges, il débat et décide des grandes orientations stratégiques de l'association.

COTISANTS



Qui soutiennent financièrement l'association.

COLLÈGE DES COTISANTS
50 personnes, par tirage au sort.

GROUPES LOCAUX



Qui représentent l'association dans les territoires. Les personnes qui animent ces groupes sont membres de l'association.

COLLÈGE DES GROUPES LOCAUX
1 élu par GL, protocolé, par élection sans candidat.

CERCLE DE PILOTAGE (CP)

Il est l'organe qui préside l'association.



Il est composé de 3 représentants de chaque collège.
La personne qui représente l'organe de gouvernance de l'EO n'a pas de droit de vote.

COLLÈGE DES FONDATEURS

Composé des 5 membres fondateurs de l'association

COLLÈGE DE L'ÉQUIPE OPÉRATIONNELLE
Pas plus de 15% du CO, par candidature libre

Qui anime l'association.

COMPOSÉ DES FONDATEURS ET DES PARTENAIRES.

Il peut apporter son expertise et son soutien auprès du Cercle d'Orientation et du Cercle de Pilotage.

CERCLE CONSULTATIF



ÉQUIPE OPÉRATIONNELLE (EO)



colibris

faire sa part

Le Cercle d'Orientation

Le Cercle d'Orientation (CO), équivalent de l'Assemblée Générale, est composé de tous les fondateurs-trices, des membres de l'équipe opérationnelle qui souhaitent y participer, de chaque groupe local protocolé et de 50 cotisant-es tiré-es au sort. Au total, ce sont environ 75 personnes qui constituent ce cercle chargé de veiller aux orientations stratégiques.

En plus de sa réunion annuelle, il est consulté régulièrement par l'équipe opérationnelle grâce à des outils numériques collaboratifs, pour piloter au plus juste les actions de l'association.

Notre intention est ainsi de faire émerger une forme de sagesse collective et de fonctionner en réseau collaboratif, où chacun-e contribue en fonction de ses disponibilités et de ses compétences.

Le Cercle de Pilotage

Le Cercle de pilotage (CP) est l'équivalent du Conseil d'Administration. Il a pour mission de garantir la raison d'être et la bonne santé de l'association, et travaille ainsi en lien avec l'équipe opérationnelle à animer la gouvernance participative du Mouvement.

Il est composé au plus de 3 membres de chaque collègue :

- 3 coordinateurs-trices des groupes locaux, élu-es sans candidats
- 3 cotisant-es, tiré-es au sort parmi les membres du CO.
- 3 membres de l'équipe opérationnelle dont une représentant le cercle de coordination de l'équipe.

Depuis 2017, les fondateur-rices ont choisi de ne pas être représenté-es au CP.

Pour plus d'informations sur la composition du cercle de pilotage, rendez-vous sur la page gouvernance du site Colibris.

Les Fondateurs

Josette Amor

Créatrice d'une plateforme de produits financiers responsables et solidaires : "Épargne en Conscience" et initiatrice de la "Fac de l'Être".

Isabelle Desplats

Formatrice en qualité relationnelle coopération et gouvernance partagée, elle fut la présidente du Mouvement des Colibris de 2007 à 2014.

Claire Eggermont

Messagère, journaliste, écrivain, conférencière, animatrice... Elle est l'auteure de plusieurs livres, notamment avec Pierre Rabhi.

Pierre Rabhi

Paysan, écrivain poète, il porte depuis des années les valeurs de l'agroécologie et de la sobriété heureuse en France et dans le monde.

Il est notamment co-fondateur de l'association Terre et Humanisme, des Oasis et du Mouvement des colibris. Aujourd'hui il n'intervient plus dans l'association Colibris, ni dans sa gouvernance, ni dans les affaires courantes.

Jean Rouveyrol

Co-fondateur de la société de services en informatique SQLI, il a été le premier secrétaire du Mouvement des colibris.

Cyril Dion

Il a été le premier directeur des Colibris jusqu'en 2013. Aujourd'hui il n'a plus de lien avec l'association et n'en n'est pas le porte parole. Il reste cependant un partenaire privilégié, notamment en tant que réalisateur.

Les Cotisants

Être colibri cotisant-e, c'est permettre l'existence de ce mouvement qui participe à notre transformation personnelle et à celle de la société. Ce sont **plus de 4600 personnes** aujourd'hui qui s'engagent financièrement tous les mois afin de **soutenir les projets citoyens, et d'en inspirer chaque jour de plus beaux.**

Cotiser à Colibris, c'est soutenir et faire grandir tous ces projets qui vous tiennent à cœur !

Être colibri cotisant, c'est quoi ?

Les cotisant-es sont les colibris qui donnent chaque mois 5 euros ou plus.

Leur responsabilité et leur soutien sont essentiels. Ils assurent concrètement la pérennité financière et l'indépendance de Colibris, et lui donnent des moyens d'action.

Leur rôle primordial. Ils participent à la gouvernance de l'association. Sur base volontaire, ils peuvent être tirés au sort pour faire partie du collège des cotisant-es et siéger au cercle d'orientation de l'association.

Des actions spécifiques sont mises en place pour les cotisant-es : visites de lieux, rencontres de territoire, webconférences... Elles ont pour but de se rencontrer et de voir réellement les projets soutenus par l'association.

Le cercle consultatif

Colibris est convaincu de la nécessité de créer une culture de la coopération dans notre société. Des synergies sont créées avec de nombreux acteurs qui œuvrent au service des mêmes valeurs. La gouvernance de Colibris inclut un cercle consultatif constitué des membres fondateurs ainsi que des organisations partenaires . Ce cercle peut apporter son expertise sur des sujets précis, à la demande du CO ou du CP.

Vous trouverez la liste complète de nos partenaires sur le site Colibris.

Quelques partenaires privilégiés

Terre et Humanisme

Cette association milite pour le soutien et le développement de l'agroécologie. Ses valeurs fortes et ses liens avec les fondateurs du Mouvement Colibris ont inspiré notre association. Nous nous retrouvons encore aujourd'hui dans les valeurs énoncées dans la charte pour la Terre et l'Humanisme.

Université du Nous

L'Université du Nous est une organisation citoyenne qui se veut être un lieu de recherche, d'expérimentation, de création et de partage de communs sur les nouvelles façons de faire ensemble. Elle questionne, teste, malaxe tout ce qui tourne autour de l'intelligence collective, la gouvernance partagée et l'exercice du pouvoir en relation d'équivalence.

L'Université des colibris est en lien avec l'UDN mais ce sont deux organisations différentes.

Kaizen

Le magazine Kaizen est partenaire de l'association Colibris, il a été créé par Cyril Dion (premier directeur de l'association Colibris). Son équipe de rédaction n'a pas d'interaction directe avec Colibris.

Oasis

Le réseau des Oasis, était un projet Colibris depuis 2015, depuis le 1er mai 2020, il a pris son envol et est désormais porté par la Coopérative Oasis.

Pendant 5 ans, Colibris s'est engagé dans un vaste projet d'accompagnement de la création d'éco-habitats participatifs, éco-hameaux, tiers-lieux écologiques et participatifs... Le réseau des Oasis appelle tous les citoyen-nes et les élu-es à "faire ensemble" et à se mobiliser pour l'émergence de ces nouvelles oasis d'entraide et de solidarité. Ces lieux font émerger une société fondée sur l'autonomie, le partage et la convivialité. Pour en faciliter la création et le développement, Colibris a mis en place des accompagnements par les compagnons oasis, des formations, des centres de ressources, une coopérative citoyenne de financement...

Aujourd'hui, bien qu'indépendant, le réseau des Oasis reste très proche du Mouvement Colibris.

AFFCNV

L'Association Française des Formateurs Certifiés en CNV (**AFFCNV**) regroupe la très grande majorité des **formateurs certifiés** proposant des formations et des conférences en France. Tous les formateurs de ce site renouvellent chaque année leur **certification CNVC**.

Ce réseau mondial est en profonde transformation, cherchant à soutenir le développement de la CNV dans le monde et une manière de fonctionner cohérente avec les principes de la CNV.

Une vingtaine de formateur.rice.s ont marqué leur intérêt pour le projet Colibris et se reconnaissent dans les valeurs du Mouvement. Ils souhaitent contribuer à la montée en compétences des GL et sont prêts à se déplacer dans les territoires. Ils sont certifiés en Communication Non Violente par le CNVC et membres de l'Association française de CNV.

Outils Réseaux

Outils-Réseaux est une association et un organisme de formation datadocké, qui offre un soutien aux activités de formations aux pratiques coopératives de ses membres. L'association sert de support administratif et de structure ressource.

Outils Réseaux réunit des formateurs-trices d'horizons variés (salariés associatifs, indépendants, entrepreneurs-salariés...) qui s'impliquent collectivement afin de prendre soin de l'association et de l'organisme de formation, en tant qu'outil commun. Les formateurs-trices d'Outils-Réseaux constituent un réseau national qui fonctionne en "Archipel" : pas de centre, mais des îles reliées entre elles, incarnées par des membres qui conservent leur identité propres, afin d'en enrichir le collectif.

Les formateurs-trices intervenant dans le cadre d'Outils-Réseaux le font dans l'esprit de contribuer à la transition vers un monde humain, vivant et relié.

Framasoft

Framasoft est une association d'éducation populaire, un groupe d'ami-es convaincu-es qu'un monde numérique émancipateur est possible, persuadé-es qu'il adviendra grâce à des actions concrètes sur le terrain et en ligne avec vous et pour vous !

Les projets sont animés par des personnes collaborant autour d'une même volonté : promouvoir les libertés numériques. Le respect des libertés fondamentales des utilisatrices et utilisateurs, garanties par des contrats légaux (les licences libres), est au cœur du mouvement libriste et permet de s'assurer que l'humain reste en maîtrise de l'outil numérique.

Le but de **Framasoft** est de proposer, principalement en ligne, un ensemble d'outils concrets et pratiques visant à faciliter l'adoption :

- de logiciels libres (annuaire, clés USB, installateur...) ;
- de créations culturelles libres (blog, traduction, maison d'édition...) ;
- de services libres (plus de 30 dans le projet **Dégooglisons Internet**).

Présenté comme une “porte d'entrée dans le monde du Libre”, le réseau **Framasoft** souhaite se positionner comme un trait d'union entre la communauté des libristes et le grand public.



Les projets et missions



Les Groupes Locaux : Pour relayer le mouvement au plus proche des citoyen-nes et des territoires, l'association Colibris s'appuie sur un réseau de bénévoles constitués en cercle cœur, dont la mission est d'animer le groupe local.

109 groupes bénévoles relaient les initiatives du mouvement partout en France, en Belgique et en Suisse. Ils font leur part en inspirant, reliant et soutenant les initiatives qui émergent sur leurs territoires : des écoles alternatives, des monnaies locales, des banques de graines, des potagers partagés, etc.

Ces groupes sont des facilitateurs de la transition, composés de citoyen-nes. Ils donnent à voir des possibles pour demain, ouvrent des espaces de rencontre et de partage qui renforcent les liens de la communauté, et encouragent les porteurs et porteuses de projet en leur proposant des outils et postures qui permettent d'avancer.



Les Cotisant-es et Partenaires : Relier les colibris, c'est aussi animer et prendre soin de la communauté des cotisant-es et des partenariats qui se tissent avec les structures engagées dans des démarches en accord avec les valeurs de Colibris.

La Carte "Près de chez nous"

Colibris a développé une carte web collaborative qui référence plus de 12 000 commerces ou services en France pour s'alimenter, se soigner, se déplacer, habiter, apprendre, voyager... autrement. Produits bio, équitables et locaux, amap, éco-artisans, mode éthique, écoles alternatives... sur la carte Près de chez nous, tout est indiqué.



Colibris le Mag

Le Mag Colibris publie en ligne des entretiens d'experts qui invitent à réfléchir sur le monde de demain, des portraits de personnes engagées dans la transition écologique et des reportages sur leurs initiatives.



La Boutique des colibris

Depuis plusieurs années, Colibris rassemble des titres-clés, pour constituer une véritable bibliothèque de la transition de plus de 300 références. Elle contribue à vous accompagner pour inspirer votre entourage et diffuser vos idées.



L'agora

L'Agora est un laboratoire d'idées citoyennes pour réfléchir ensemble et penser par soi-même sur les enjeux majeurs de notre vie quotidienne (alimentation, numérique, éducation, santé, transport, nature...) et élaborer des contributions communes pour nourrir des initiatives locales.



Les outils libres

Une palette d'outils libres qui vous permet de communiquer, travailler ou vous organiser sans utiliser les logiciels issus des grandes industries du net.



L'Université des colibris

Le mouvement Colibris a lancé son université en ligne et propose des formations en ligne gratuites pour faciliter la transition individuelle et la création de projets écologiques.



Ces "MOOC" (*Massive Open Online Courses*) comportent des vidéos pédagogiques de qualité, des exercices, une plateforme d'échanges entre participant-es...

Le premier MOOC, "Concevoir une Oasis", s'est déroulé début 2016. Cette formation a permis aux futurs porteur-ses d'initiatives d'être soutenu-es dans l'organisation du modèle juridique et financier de leur projet, la gouvernance, le plan, le contenu écologique. Les contenus sont aujourd'hui ouverts en continu, via trois parcours : "1 - L'émergence du projet", "2 - La création du collectif", "3 - Le montage technique du projet".

Un second MOOC, "Comment améliorer l'éducation autour de moi", s'est tenu de septembre à novembre 2016. Un troisième, "Gouvernance partagée", s'est déroulé au printemps 2017 et 2019. Enfin, "Conception en Permaculture", a rassemblé à l'hiver 2017-2018 près de 35 000 personnes ! et en rassemble près de 40 000 en 2020.

En 2019, le MOOC Zéro déchet a accueilli près de 40 000 participant-es : une grande réussite.

Des parcours d'initiation, plus courts et ouverts en continu, viennent compléter cette offre : "Découverte de l'Agroécologie", "Créer une Monnaie Locale Complémentaire", "Manger sain et pas cher", et bien d'autres encore !

La Fabrique des colibris

La Fabrique est une plateforme d'entraide citoyenne où chacun-e peut offrir son temps, son talent, du matériel, ou un peu d'argent au service de projets inspirants.



En quelques clics, vous découvrirez comment vous impliquer et soutenir des projets qui participent à l'émergence d'une société plus écologique et solidaire ! Plus de 300 projets à découvrir.

Mais aussi :

Des campagnes de mobilisations citoyennes : le Chant des colibris, le Projet Oasis, La (R)évolution des colibris, Tous candidats en 2012 : redonner du pouvoir aux citoyen-nes, Transformons nos territoires : se réunir et agir sur nos territoires.

Une collection de livres "Domaine du Possible" : une série d'ouvrages, co-éditée avec Actes Sud, pour créer le lien entre le constat critique issu de l'investigation scientifique et la proposition de solutions pratiques et originales.

Des documentaires : Colibris a coproduit les films *Solutions Locales pour un Désordre Global*, de Coline Serreau et *Demain*, de Cyril Dion et Mélanie Laurent, . L'association a participé à la diffusion des documentaires *Au Nom de la Terre*, de M-D Dhelsing, et *En Quête de Sens*, de Nathanaël Coste et Marc de la Ménardière.

Groupe Local



Groupe Local : Définition

Pour relayer le mouvement au plus proche des citoyen-nes et des territoires, l'association Colibris s'appuie sur un réseau de Groupes Locaux (GL). En 2020, ils sont plus d'une centaine répartis à travers toute la France.

Les Groupes Locaux portent dans les territoires la raison d'être et la mission de Colibris : inspirer, relier et soutenir les citoyen-nes qui font le choix de s'engager dans une démarche de transition individuelle et collective.

Chaque Groupe Local est composé d'un collectif de personnes bien identifiées qui s'investissent bénévolement : c'est le cercle cœur. Ces personnes signent ensemble, et en leur nom propre, un protocole de coopération avec l'association nationale. Elles deviennent alors membres et relais de l'association sur leurs territoires.

Chaque GL est aussi composé, de manière plus large, des personnes qui font leur part en lien avec le cercle cœur, soit en participant aux événements, soit en portant une action.

En 2020, plus de 500 de bénévoles composent les cercles cœur pour environ 60 000 h de bénévolat.

La mission d'un Groupe Local

Inspirer :

- Faire connaître et diffuser les projets et outils de l'association Colibris
- Diffuser les informations locales liées à ses valeurs
- Inspirer les citoyen-nes via la diffusion de films, documentaires pour favoriser le passage à l'action

Relier :

- Relier les individus isolés ou les collectifs pour les inviter à coopérer afin de faire naître de nouvelles actions
- Faire connaître les actions proposées par d'autres sur le territoire

Soutenir :

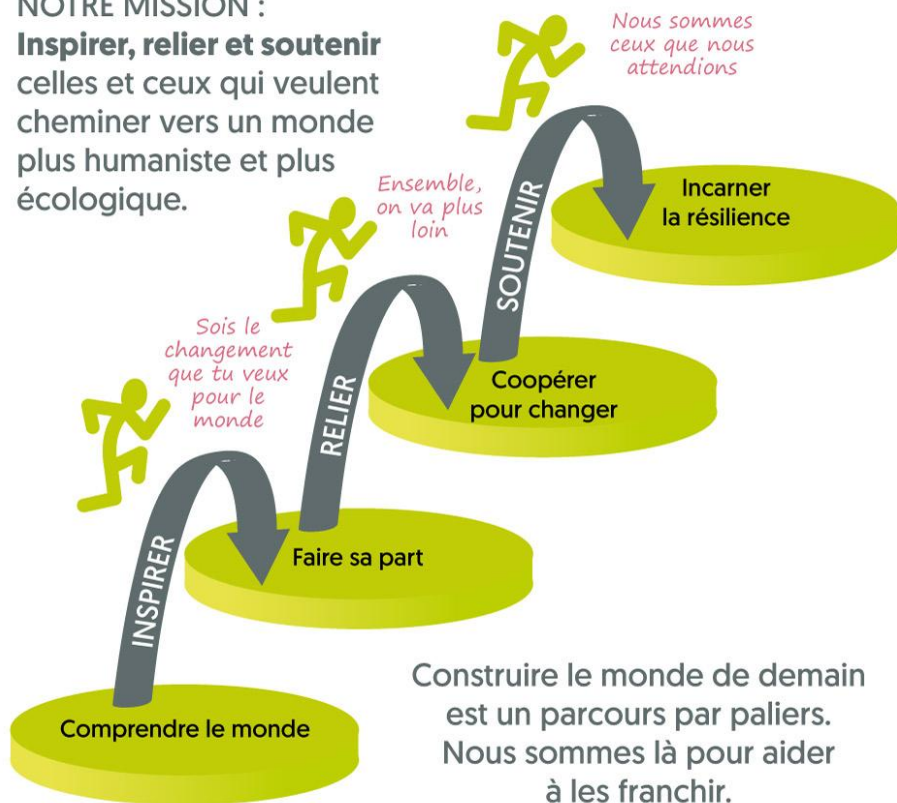
- Soutenir les actions émergentes en les outillant (modèles de gouvernance, outils d'animation, outils numériques, aide technique...)
- Apporter aux projets locaux les outils Colibris pour les aider à se relier, s'organiser, se faire connaître...

Un groupe local n'est pas :

- Une association locale avec adhérent-es et cotisations
- Une fédération d'associations de transition locale
- Responsable des projets dont il a favorisé l'émergence et la concrétisation
- Partisan dans la politique locale
- Une secte de baba cool qui boivent des tisanes ou autre

NOTRE MISSION

NOTRE MISSION :
Inspirer, relier et soutenir
celles et ceux qui veulent
cheminer vers un monde
plus humaniste et plus
écologique.



Cercle Cœur : définition

Le cercle cœur est constitué des bénévoles qui animent un groupe local.

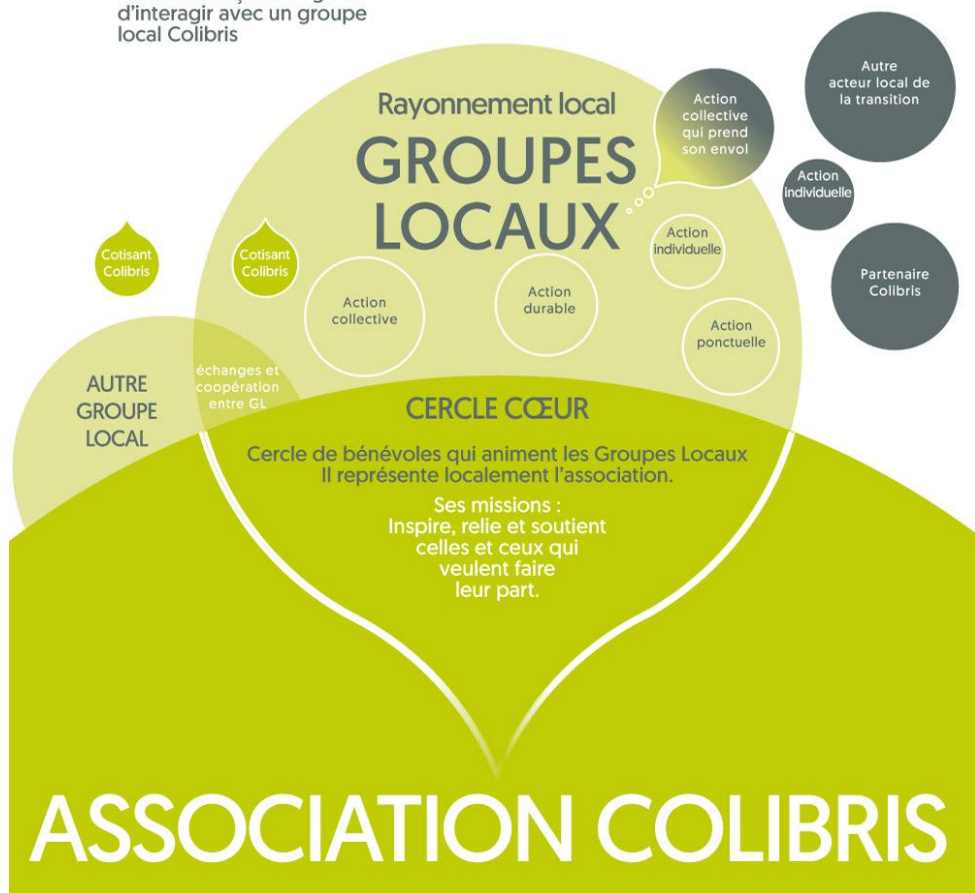
Les membres des cercles cœur des Groupes Locaux Colibris sont chacun statutairement membre, en leur nom, de l'association Colibris dont ils sont alors les relais locaux.

Ils assurent l'animation et la communication du Groupe Local et proposent le suivi des actions initiées dans le groupe local.

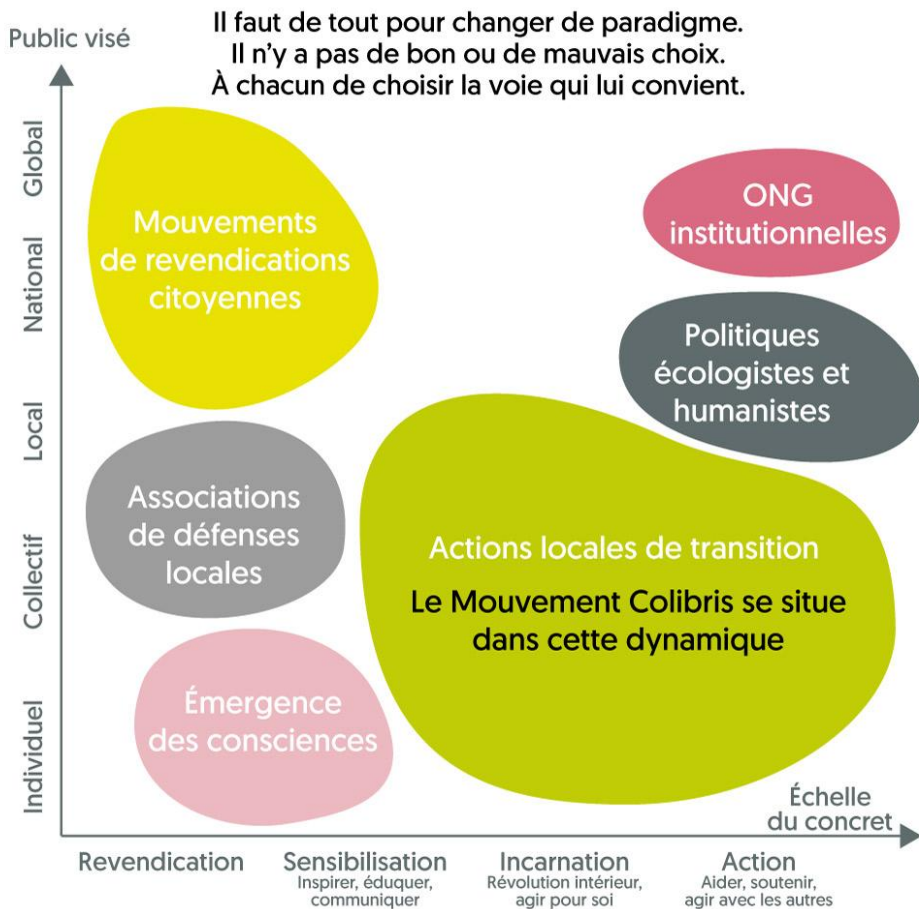


TOUTES LES FAÇONS D'AGIR ET D'INTERAGIR AVEC UN GROUPE LOCAL

AGIR DANS UN GL
Toutes les façons d'agir et
d'interagir avec un groupe
local Colibris



LA PLACE DES COLIBRIS DANS LE MONDE MERVEILLEUX DE LA TRANSITION



La posture du Colibri

Humble

Le colibri est convaincu que le seul moyen de convaincre est l'exemple. Il ne se pose pas en juge, donneur de leçon, mais tente d'incarner au mieux ses valeurs et invite chacun-e à trouver l'inspiration dans sa démarche.

Positif

Faire sa part n'est pas un effort. Si le colibri agit c'est d'abord parce que c'est mieux que de ne rien faire, mais aussi parce qu'il y trouve du bonheur. Prendre le temps, être frugal, se reconnecter, réfléchir, échanger... sont autant de choses aussi utiles, qu'agréables.

Populaire

Les problèmes de fin du monde et de fin du mois sont liées, et leurs solutions sont communes. À Colibris nous pensons que les actions de transition doivent aussi être bénéfiques aux plus démunis-es.

Apartisan

Afin de garantir l'indépendance des membres d'un cercle cœur, afin d'éviter toute confusion et/ou tout étiquetage politique, et afin de renforcer le rôle important des élu-es dans le changement de société, il est demandé à toute personne membre d'un cercle cœur de ne pas être dans un rôle d'élu ou inscrite sur une liste de candidats à des élections publiques. Être élu-e est un rôle à part entière. Par conséquent, toute personne élue ou inscrite sur une liste de candidats à des élections publiques a ainsi sa place dans un Groupe Local Colibris, mais pas dans un cercle cœur Colibris. Elle ne peut pas être porte-parole de l'association.

<https://www.colibris-lemouvement.org/mouvement/groupes-locaux/foire-aux-questions>

Évolution d'un Groupe Local



Comment créer un Groupe Local

Un Groupe Local Colibris, c'est :

Missions :

- intégrer officiellement l'association nationale et en être le relai local ;
- incarner la raison d'être et la mission de Colibris : Colibris se mobilise pour la construction d'une société plus humaine et écologique. L'association place le changement personnel au cœur de sa raison d'être, convaincue que la transformation de la société est subordonnée au changement humain. Colibris s'est donné pour mission d'inspirer, Relier et Soutenir les citoyen-ne-s engagé-e-s dans une démarche de transition individuelle et collective ;
- inscrire la démarche du groupe dans les valeurs de la Charte pour la Terre et Humanisme et l'Éthique du colibri ;
- participer à la vie du réseau des Groupes Locaux et à la gouvernance de l'association Colibris ;
- contribuer aux actions en lien avec les projets et les 6 thématiques de travail de Colibris : Agriculture, Économie, Éducation, Démocratie / Gouvernance, Oasis / Habitat, Révolution intérieure ;

Composition :

- **un groupe de personnes bien identifiées qui s'investissent bénévolement : le cercle cœur.** Ces personnes signent ensemble et en leur nom propre un protocole de coopération avec l'association nationale. Elles deviennent de fait membres de l'association Colibris et intègrent le Collège des groupes locaux dont les élu-es siègent au Cercle d'Orientation de Colibris. Elles sont ainsi les représentant-es de l'association en local.
- **toutes les personnes qui font leur part,** qui participent régulièrement ou ponctuellement à un événement, une réunion, une discussion,... organisés par le cercle cœur ou par un-e autre colibri porteur-euse d'une action.

Un groupe de personnes qui ne suit pas ce cheminement et/ou ne signent pas le protocole de coopération avec l'association ne constitue pas de fait un Groupe Local Colibris mais un groupe de colibris qui font leur part.

Les membres des cercles cœur des Groupes Locaux Colibris sont chacun statutairement membre, en leur nom, de l'association Colibris dont ils sont alors les relais locaux. Un Groupe Local Colibris ne peut donc constituer une association en son nom puisqu'il est déjà de fait membre de l'association Colibris de par les membres de son cercle cœur. L'association Colibris de par ses statuts et sa gouvernance n'est pas une association d'associations.

Créer un Groupe Local Colibris, c'est :

1. Identifier et se relier à d'autres personnes près de chez vous intéressées par le projet

Pour vous aider à entrer en contact avec des colibris de votre territoire, rendez-vous sur les réseaux sociaux, ou proposez votre initiative lors d'un ciné-échange

2. Entrer en contact avec l'équipe opérationnelle de Colibris pour connaître votre référent-e au sein du pôle Relier, en fonction de votre zone géographique.

Il ou elle vous accompagnera, conseillera tout au long de la vie de votre Groupe Local. Contact : reseau@colibris-lemouvement.org.

3. Se rencontrer entre personnes intéressées pour échanger sur :

- votre compréhension du mouvement et du rôle d'un Groupe Local Colibris,
- votre vision de l'engagement au sein d'un Cercle Cœur,
- vos envies d'actions en lien avec la mission de Colibris,

Pour vous aider dans l'animation de ces rencontres, demandez conseil à votre référent-e géographique.

4. Si une campagne Colibris est en cours, organiser une action de mobilisation citoyenne

Cette étape peut vous permettre :

- d'apprendre à mieux vous connaître en construisant une action collective concrète,
- d'entrer en contact avec de nouvelles personnes intéressées par la création d'un Groupe Local,
- d'être en lien avec la dynamique nationale Colibris.

5. Se choisir pour s'engager ensemble dans le cercle cœur

La mission du cercle cœur est de faire vivre le Groupe Local et de décliner les missions Inspirer, Relier et Soutenir en local. Il a également pour rôle de faciliter, aiguiller et outiller toutes les personnes qui portent des actions sur leur territoire et concourent ainsi au changement de société. En animant des espaces de rencontres, ils offrent une résonance forte aux actions et initiatives citoyennes. Pour ce faire, il assure des rôles d'animation, de communication, de suivi des actions et des projets, et de coordination de l'ensemble du groupe (ex : organisation des rassemblements mensuels, diffusion de lettres d'informations locales, etc.). Le cercle cœur doit être composé en permanence de 5 à 7 personnes au minimum. Ce sont elles qui s'engagent et signent le protocole de coopération avec l'association en leur nom propre.

6. Pour le cercle cœur : Construire un collectif où la responsabilité et l'engagement sont partagés

- co-construire des principes de communication, d'écoute et de respect de la parole de chacun-e – Voir des exemples de charte relationnelle,
 - travailler à une vision partagée sur la base de la mission d'un Groupe Local – Pour cela, organiser des remue-méninges collectifs autour de questions clés,
 - définir les rôles au sein du cercle cœur et construire une gouvernance locale du groupe – Voir la fiche Définition des rôles,
 - comprendre la gouvernance de l'association nationale afin d'en devenir un membre actif – Lire les statuts et le règlement intérieur de l'association,
 - remplir la Fiche Identité de groupe en vue du passage de Groupe Local en Intention à Groupe Local en Émergence – Lire la Fiche Identité,
- * Tous ces documents figurent dans le "kit cercle cœur". Demandez-le à votre référent-e géographique : reseau@colibris-lemouvement.org.

Tout au long de ces étapes :

- **Votre référent-e sera en lien avec vous pour vous accompagner et vous informer sur vos droits, et redevabilités.**
- **Prenez contact avec un Groupe Local existant proche de chez vous pour avoir un retour d'expériences.**
 - **Veillez à trouver l'équilibre entre plaisir et besoins du territoire.**

Vos référent-es géographiques

Leur mission :

Animation du réseau des groupes locaux, de la communauté des cotisant-es et du travail de réseau à réseau avec les partenaires.

Chacun-e est attaché-e à un secteur géographique





Floriane Hamon

Secteur ouest
Coordonne l'équipe
d'animation des
territoires et la
carte "Près De Chez
Nous".

floriane@colibris-le
mouvement.org
06.66.56.31.99



Virginie Mazet

**Secteur sud est
et Outremer**
virginie@colibris-le
mouvement.org
06.09.42.54.29



**Myriam
Rosier-Coco**

Secteur est
myriam@colibris-le
mouvement.org
06.82.00.43.00



Miko Kontente

**Secteur nord
et Île- de-France**
miko@colibris-le
mouvement.org
07.85.09.74.30

Fiche d'identité

pour le cercle cœur d'un Groupe Local

Les intentions de cette fiche

De fait, le réseau des Groupes Locaux Colibris prend corps et fait son œuvre : les intentions et les demandes de création d'un Groupe Local se multiplient partout.

Nous essayons de porter toute l'attention nécessaire là où émerge l'envie, l'idée, la volonté d'incarner la mission de Colibris en local.

Ce document illustre cette attention.

Il est à remplir sur la base d'échanges collectifs au sein de votre cercle cœur. Ces échanges vont jalonner tout le cheminement de votre groupe jusqu'à la signature du protocole de coopération avec l'association.

Nous avons conçu les étapes du document comme autant de moments de partages en profondeur sur des questions importantes concernant la vie d'un cercle cœur, pour :

- créer une vision commune,
- faire émerger un premier cercle cœur,
- partager sur vos besoins et vos ressources,
- mettre en place la vie du Groupe Local sur votre territoire, en lien avec le réseau national.

I - Raison d'être de votre cercle cœur et de votre Groupe Local

I.1/ Combien de personnes composent actuellement votre cercle cœur ?

Les membres d'un cercle cœur sont donc les personnes actives qui seront amenées à signer le protocole de coopération avec l'association en leur nom propre. Avec le vécu de tous les groupes locaux, un cercle cœur pérenne, c'est-à-dire vivant quelles que soient les personnes qui vont le composer dans le temps, doit être composé au minimum en permanence de 5 à 7 personnes actives.

I.2/ Parmi les membres de votre cercle cœur, une personne est-elle élue ou inscrite sur une liste électorale dans le cadre d'une élection publique ?

Le mouvement Colibris est apartisan.

Afin de garantir l'indépendance des membres d'un cercle cœur, afin d'éviter toute confusion et/ou tout étiquetage politique, et afin de renforcer le rôle important des élus dans le changement de société, il est demandé à toute personne membre d'un cercle cœur de ne pas être dans un rôle d'élue ou d'être inscrite sur une liste de candidats à des élections publiques.

Être élu est un rôle à part entière. Par conséquent, toute personne élue ou inscrite sur une liste de candidats à des élections publiques a ainsi sa place dans un Groupe Local Colibris, mais pas dans un Cercle Cœur Colibris.

I.3/ Si chacune des personnes qui composent votre cercle cœur doit exprimer en deux phrases

a/ ce qu'est pour elle la mission d'un cercle cœur Colibris,

b/ ce qui la motive pour faire partie de votre cercle cœur,

I.4/ Sur la base du point I.3, qu'écririez-vous ensemble sur ce qu'est :

a/ la mission de votre cercle cœur Colibris,

b/ la mission de votre Groupe Local Colibris.

I.5/ "Le Manifeste" et "l'Éthique du Colibris" sont deux textes fondamentaux pour l'association Colibris, si vous deviez faire ressortir pour chacun des deux textes, 2 points essentiels qui symboliseraient votre cercle cœur, quels seraient-ils et pourquoi ?

I.6/ Les statuts et le règlement intérieur de l'association Colibris sont deux documents de référence qui présentent notamment la gouvernance participative de l'association. Après leur lecture, si vous aviez 3 questions à poser à votre référent au sein du Pôle Relier, quelles seraient-elles ?

I.7/ Quels sont les prénom, nom, coordonnées téléphoniques et courriel de chaque personne membre de votre cercle cœur ?

II – Identification de votre Groupe Local

II.8/ Quel nom pour votre Groupe Local ?

Le nom de votre Groupe Local sert à vous identifier comme étant officiellement en lien avec l'association Colibris. À la fois vis-à-vis :

- des colibris de votre territoire,
- du grand public,
- des autres Groupes Locaux,
- des organisations de votre territoire,
- de l'association nationale.

La question du nom est souvent une question délicate car chaque groupe de personnes a toutes les meilleures raisons et/ou émotions d'avoir un nom qui a du sens pour lui. L'histoire des Groupes Locaux depuis 3 ans montre que le nom du Groupe Local doit avant tout lui donner une identité géographique permettant à des personnes extérieures de s'identifier géographiquement par rapport à lui.

Au démarrage, un Groupe Local rassemble généralement des personnes d'un territoire assez large mais par la suite ce territoire peut très vite se morceler, et plusieurs Groupes Locaux différents peuvent émerger, notamment pour des raisons de distance à parcourir. La demande est donc de choisir un nom géographique le plus précis possible : a minima et si possible le nom d'une commune, a maxima le nom d'un "pays", sachant que dans ce dernier cas, vous pourrez être amené par la suite à rebaptiser votre Groupe Local si un deuxième groupe émerge dans le même pays.

Exemples de nom : Colibris33Bordeaux ; Colibris43PaysdesSucs

Champs à renseigner :

Nom du groupe (Colibris + N°du département + localité) :

II.9/ Faire apparaître votre Groupe Local en émergence sur la carte des Groupes Locaux du site internet de Colibris : Carte des Groupes Locaux

Les Groupes Locaux apparaissent soit en vert, soit en orange. En vert, apparaissent les Groupes Locaux signataires du protocole. En orange, apparaissent les Groupes Locaux dits “en émergence”. Ce sont des groupes locaux :

- soit récents et qui cheminent pour être suffisamment “mature” avant de signer le protocole de coopération,
- soit plus anciens mais qui ont connu une phase d’instabilité et ont donc besoin d’une nouvelle phase d’émergence pour par exemple avoir un cercle cœur composé d’un nombre de personnes suffisant.

Champs à renseigner :

Nom du groupe :

Nom/ Prénom de la personne contact :

Adresse courriel :

Lien sur le réseau social des colibris :

Lien sur Facebook :

Lien de votre site Internet/ blog/ ... :

II.10/ À quelle adresse postale l’équipe opérationnelle de l’association peut-elle vous envoyer de la documentation ?

III – Organisation de votre cercle cœur

Avec la signature du Protocole de coopération, les membres du cercle cœur d'un Groupe Local Colibris deviennent membres de fait de l'association et en sont alors les relais locaux. Ils ont pour mission de donner une dynamique de vie au Groupe Local afin que celui-ci puisse incarner au mieux la mission de Colibris : Inspirer, Relier, Soutenir.

Pour ce faire, nous avons identifié 4 rôles constituant une base d'organisation du cercle cœur. Chaque cercle cœur peut bien sûr adopter l'organisation qui lui conviendra mais l'incarnation de ces 4 rôles permet :

- de mettre en place une première organisation simple,
- de se donner un langage de base commun,
- de faciliter la coordination du réseau à l'échelon national,
- dans toutes nos diversités, de facilement se reconnaître entre membres de différents groupes locaux.

Il est bon que chaque rôle soit tenu par plusieurs personnes dans la mesure du possible. C'est à la fois le moyen de toujours garder un rôle vivant et d'être en permanence dans la transmission pour rendre ledit rôle pérenne.

De manière à faciliter la communication entre un cercle cœur et son interlocuteur-ice au sein du Pôle Relier de l'association, **nous souhaitons avoir au maximum 1 seul référent-e par rôle**, même si ce rôle est énergétisé par plusieurs personnes. Au vu du nombre toujours croissant de Groupes Locaux, à des stades différents de leur histoire, cela nous permet en effet de pouvoir construire un lien vraiment continu. **La personne référente par rôle est avant tout un contact avec l'association, en aucun cas le ou la “chef du rôle”.**

L'expérience nous a montré qu'être le ou la référente pour plusieurs de ces rôles est très énergivore et chronophage, donc difficilement tenable dans la durée. C'est pourquoi nous vous encourageons à vous engager plus particulièrement sur un rôle, même si vous êtes bien sûr amené à agir également dans le cadre ou en concertation avec les autres rôles. C'est aussi la raison pour laquelle, avec le vécu de tous les groupes locaux, un cercle cœur pérenne doit être composé au minimum en permanence de 5 à 7 personnes actives.

Les rôles attendus dans l'animation du Groupe Local

Rappel : Un "rôle" ce n'est pas une personne, c'est un "ensemble de tâches qui concernent un même domaine".

Rôle "Suivi des actions et des projets"

- S'assure de l'écriture des comptes rendus de réunions et des bilans des actions menées, et les transmet aux membres du Pôle Relier.
- S'assure du suivi des actions menées par les groupes de travail ou les porteurs d'actions, etc.
- Assure la mise à jour des renseignements concernant son cercle cœur et son Groupe Local sur le Wiki des Groupes Locaux (composition du cercle cœur, adresses, etc.).

Rôle "Animation"

- S'assure de l'organisation d'événements locaux pour réunir différents types de public (colibris du Groupe Local, colibris isolés, acteurs impliqués dans d'autres structures, élus...).
- Est l'interlocuteur du cercle cœur pour les Colibris locaux quant à l'organisation de projets événementiels portés par des colibris du Groupe Local.
- Est l'interlocuteur du cercle cœur pour les autres organisations locales quant à toute sollicitation pour participer à un événement (conférence, festival, salon, projection, etc.).

Rôle "Communication"

- Informe les colibris locaux des réunions, projets et événements organisés par le Groupe Local et leur relaie les messages de l'association nationale.
- Assure la tenue et la modération des outils de communication choisis par le cercle cœur.
- Informe les partenaires et les réseaux proches des actions en cours et à venir.
- Assure le lien avec les médias locaux.
- Informe l'association de son actualité.

Rôle "Coordination"

- Est le contact privilégié avec le Pôle Relier.
- Partage avec tous les membres de son cercle cœur les éléments fondamentaux de l'association, et notamment sa gouvernance.
- Informe les colibris du Groupe Local de la vie de l'association.
- Est garant des redevabilités du cercle cœur comme relai local de l'association
- Assure le suivi du bénévolat et des comptes, ainsi que les déclarations d'assurance.

Tous les rôles

- Veillent à ce que l'activité du Groupe Local soit en cohérence avec l'Éthique du colibri, la Charte pour la Terre et l'Humanisme, les statuts, le règlement intérieur et les campagnes d'actions de Colibris.
- Sont les gardiens de la vision.

Les 4 rôles dans l'animation d'un Groupe Local

Rappel : Un rôle ce n'est pas une personne, c'est un ensemble de tâches d'un même domaine



ANIMATION

- S'assure de l'organisation d'événements.
- Est l'interlocuteur du cercle cœur pour les colibris locaux quant à l'organisation de projets événementiels.
- Est l'interlocuteur du cercle cœur pour les autres organisations locales quant à toute sollicitation pour participer à un événement (conférence, festival, salon, projection, etc.).



COMMUNICATION

- Informe les colibris locaux des réunions, projets et événements organisés par le Groupe Local et leur relaie les messages de l'association nationale.
- Assure la tenue et la modération des outils de communication.
- Informe les partenaires et les réseaux proches des actions en cours et à venir.
- Assure le lien avec les médias locaux et l'équipe opérationnelle.



SUIVI DES ACTIONS ET DES PROJETS

- S'assure de l'écriture des comptes rendus de réunions et des actions menées, et les transmet à l'association.
- S'assure du suivi des actions menées par les porteurs d'actions, etc.
- Assure la mise à jour des renseignements concernant son cercle cœur et son Groupe Local sur le Wiki des Groupes Locaux (composition du cercle cœur, adresses, etc.).



COORDINATION

- Est le contact privilégié avec l'association.
- Partage avec le cercle cœur les éléments fondamentaux de l'association.
- Informe les colibris du Groupe Local de la vie de l'association.
- Est garant des redevabilités du cercle cœur comme relai local de l'association.
- Assure le suivi du bénévolat et des comptes, ainsi que les déclarations d'assurance.

ET UN CINQUIÈME

REPRÉSENTANT DU COLLÈGE DES GROUPES LOCAUX

Ce cinquième rôle ne concerne que les groupes protocolés. Il consiste à représenter le Groupe Local au cercle d'orientation pour participer à la gouvernance de l'association. Ses missions :

- Relayer l'expérience du Groupe Local dans les orientations de l'association.
- Informer le cercle cœur des décisions et débats du cercle d'orientation.

III.11/ Quelle personne est la référente du rôle “Suivi des actions et des projets” au sein de votre cercle cœur ?

III.12/ Quelle personne est la référente du rôle “Animation” au sein de votre cercle cœur ?

III.13/ Quelle personne est la référente du rôle “Communication” au sein de votre cercle cœur ?

III.14/ Quelle personne est la référente du rôle “Coordination” au sein de votre cercle cœur ?

III.15/ À quelle fréquence en moyenne se réunit votre cercle cœur ?

III.16/ Quel(s) autre(s) type(s) de réunion prévoyez-vous d'organiser ? Par exemple pour tous les colibris de votre territoire. À quel rythme ?

III.17/ Quel temps les membres de votre cercle cœur prévoient-ils de consacrer bénévolement à la vie du Groupe Local Colibris (moyenne hebdomadaire par personne) ?

L'expérience montre qu'être membre d'un cercle cœur Colibris représente un temps de bénévolat remarquable que nous devons regarder et apprécier pleinement pour :

- être conscient-e du temps donné, le valoriser pour soi, et pouvoir être attentif-ve à son propre rythme. Le rapport au temps est une clef de société, un élément de (R)évolution Intérieure.

- mesurer ce temps comme élément d'inclusion de nouveaux membres dans le cercle cœur afin qu'ils ou elles puissent y trouver leur juste place en conscience, et comme élément d'évaluation des ressources disponibles pour répondre aux différentes sollicitations.

- que l'association soit consciente de l'engagement quotidien des cercles cœur.

IV– “État de santé” du Groupe Local

La pérennité d'un Groupe Local est un enjeu important, souvent liée à son "état de santé". "L'état de santé" s'apprécie à partir :

- des relations humaines au sein de votre cercle cœur, et du Groupe Local,
- de la capacité à ne pas se disperser,
- du renouvellement des forces vives du cercle cœur,

IV.18/ En écho à la question 1, combien de personnes constituent les "piliers" de votre cercle cœur ?

Nous entendons par "pilier" une personne sans laquelle le cercle cœur ralentirait fortement son activité.

IV.19/ Est-ce que les membres de votre cercle cœur sont aussi engagés dans d'autres initiatives (Alternatiba, Association Transition Citoyenne, Jardin partagé, Incroyables comestibles par exemples) ?

L'idée est de prendre chaque personne membre du cercle cœur, de faire le paysage des engagements de chacun-e et de restituer le résultat par écrit ici sur le format suivant :

Nom du membre du cercle cœur >>> 3 autres engagements : Alternatiba, Association Transition Citoyenne, Incroyables comestibles

IV.20/ Combien de personnes se voient encore membre du cercle cœur de votre Groupe Local dans 3 ans ?

IV.21/ Combien de nouvelles personnes avez-vous intégré à votre cercle cœur depuis sa création ?

IV.22/ Avec quel Groupe Local "protocolé" avez-vous déjà pris contact ? Et si c'est le cas, quels liens avez-vous tissé avec lui ?

LES OUTILS DE DURABILITÉ D'UN CERCLE CŒUR

GARDER L'ÉNERGIE

Trouver un rythme de rencontre suffisamment fréquent pour ne pas éteindre le feu, et assez modéré pour ne pas s'épuiser. Ne pas se fixer d'objectif de nombre et de résultat. Les personnes qui sont là sont les bonnes et ce qui doit arriver, arrive.

Accepter le changement. Si un format d'événement ou de rencontre ne fonctionne pas, changer de format, remettre en question la forme avant le fond.

GARDER LE SENS

Se questionner sur notre motivation individuelle et définir la convergence de ces motivations pour trouver la raison d'être du groupe.

Définir les intentions du groupe à 1 an, à 3 ans, et à long terme.

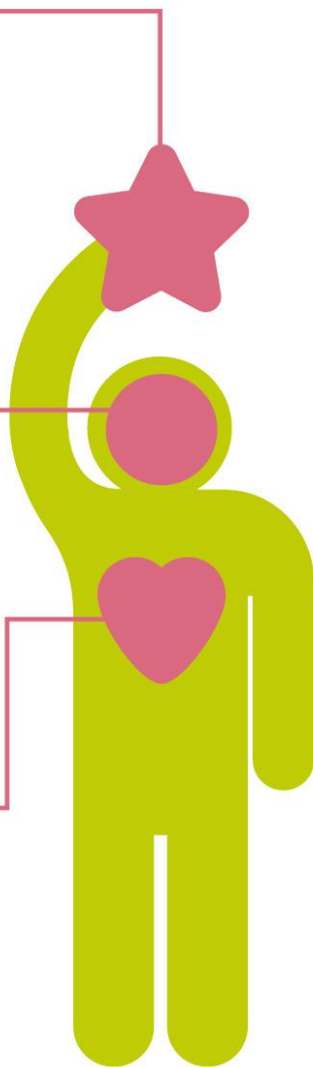
Se demander ce qui manquerait si nous n'étions pas là.

Resquestionner cela de temps en temps (ex : une fois par an)

GARDER LE PLAISIR

Transmettre à tous et toutes ce qui nous motive et ce qui pourrait nous démotiver. Quelles sont nos limites de temps. Quel est notre rapport à l'engagement bénévole. Sur quelle durée nous souhaitons nous engager. Célébrer formellement les arrivées et les départs du cercle cœur.

Garder de la place pour les moments informels. Parrainer les nouveaux arrivants, tuiler les mises en responsabilité, transmettre avant de partir.



V – Regards sur ce document d'échanges

V.23/ Est ce que vous avez la sensation ou le sentiment que répondre à ces questions a été utile pour vous, individuellement et collectivement ? Pourquoi ?

V.24/ Est ce que répondre à ces questionnements a été facile, ou pas ? Pourquoi ?

V.25/ De quelle manière avez-vous échangé, répondu aux questions, écrit les réponses ?

V.26/ Êtes-vous content-e de votre cheminement ? du résultat ? Pourquoi ?

Les deux tableaux qui suivent rassemblent toutes les questions de la fiche d'identité. Vous pouvez les copier pour les remplir individuellement, puis ensemble.

Vous trouverez un tableau récapitulatif des questions individuelles et collectives constitutives à la raison d'être de votre Groupe Local à cette adresse : <https://colibris.link/fi>

Engagements de coopération et évolution d'un Groupe Local

Le mouvement Colibris, ce sont tous les citoyens et citoyennes qui font leur part pour construire une société plus écologique et solidaire en référence à la Légende du colibri et en se reconnaissant dans les valeurs de la Charte pour la Terre et l'Humanisme. L'association Colibris s'est donnée pour mission d'inspirer, relier et soutenir ces citoyen-nes qui font le choix de s'engager dans une démarche de transition individuelle et collective.

Pour relayer le mouvement au plus proche des citoyens et des territoires, l'association Colibris s'appuie sur un réseau de Groupes Locaux.

Un Groupe Local Colibris, c'est chronologiquement :

- d'abord, l'intention d'un groupe de personnes, dénommé "cercle cœur", qui souhaitent devenir relais local de l'association sur leur territoire de vie. Pour ce faire, ce groupe de personnes prend contact avec l'association.
- ensuite, une rencontre entre ces personnes et l'association pendant laquelle
 - le groupe de personnes se reconnaîtra ou non dans les valeurs et l'objet de l'association, dans la posture et la mission d'un membre de cercle cœur,
 - l'association se reconnaîtra ou non dans le fait que le groupe de personnes la représente en local.
- enfin, si reconnaissance mutuelle il y a, la signature commune d'un protocole de coopération qui fait que chaque personne du cercle cœur devient relais local de l'association Colibris.

Un groupe de personnes qui ne suit pas ce cheminement et/ou ne signe pas le protocole de coopération avec l'association ne constitue pas de fait un Groupe Local Colibris mais un groupe de colibris qui font leur part.

Un Groupe Local Colibris s'articule donc entre :

- **1/ un groupe de personnes bien identifiées qui s'investissent bénévolement : le cercle cœur.** Ces personnes signent ensemble, et en leur nom propre, un protocole de coopération avec l'association nationale, sur proposition de l'association. Elles deviennent alors de fait membres de l'association et intègrent le Collège des groupes locaux, l'un des 5 collèges de la gouvernance de Colibris. Chaque cercle cœur peut élire en son sein une personne qui siègera au Cercle d'Orientation de Colibris (équivalent de l'Assemblée Générale), voire au Cercle de Pilotage (équivalent Conseil d'administration) après une nouvelle élection. Les membres d'un cercle cœur "protocoles" sont les représentants locaux de l'association.
- **2/ toutes les personnes qui font leur part,** qui participent régulièrement ou ponctuellement à un événement, une réunion, une discussion, organisés par le cercle cœur ou par un autre colibri porteur d'une action en son nom.

L'association Colibris a fait évoluer sa gouvernance pour aller vers une gouvernance participative et "horizontale". Les Groupes Locaux sont une des parties prenantes de l'association et de cette gouvernance au même titre que les cotisants, les fondateurs, les partenaires et l'équipe opérationnelle. Créer un Groupe Local Colibris c'est, au-delà de faire sa part et participer au mouvement Colibris, partager avec les autres parties prenantes mentionnées ci-dessus l'existence de l'association Colibris.

Les membres des cercles cœur des Groupes Locaux Colibris sont chacun statutairement membre, en leur nom, de l'association Colibris dont ils sont alors les relais locaux. Un Groupe Local Colibris ne peut donc constituer une association en son nom puisqu'il est déjà de fait membre de l'association Colibris de par les membres de son cercle cœur. L'association Colibris de par ses statuts et sa gouvernance n'est pas une association d'associations.

Les différents stades d'évolution d'un Groupe Local

Depuis la création des premiers Groupes Locaux Colibris en 2012, le réseau des Groupes Locaux a évolué et s'est structuré pour répondre au mieux aux attentes des Groupes Locaux et de l'association.

3 stades d'évolution d'un Groupe Local sont donc apparus avec pour chacun une réalité différente de liens à l'association :

EN INTENTION



ÉMERGENT



PROTOCOLÉ



1. Groupe Local en intention (naissance)

Personnes sur un même territoire désireuses de créer un Groupe Local et faisant leurs premiers pas pour partager cette intention.

Signal : simple déclaratif d'intention auprès du Pôle Relier de l'Association

Prérequis : avoir eu un échange téléphonique avec les référents Groupes Locaux au sein du Pôle Relier afin de bien comprendre ce que veut dire être Groupe Local Colibris

Validation : par les référents Groupes Locaux au sein du "Pôle Relier"

Engagements de coopération du cercle cœur envers l'association	Engagements de coopération de l'association envers le cercle cœur
Informers leur référent-e Groupe Local au sein du Pôle Relier quant à l'évolution de l'intention et actualiser auprès de lui leurs données de contact	Informers leur référent-e Groupe Local au sein du Pôle Relier quant à l'évolution de l'intention et actualiser auprès de lui leurs données de contact
	Envoyer sur demande les documents concernant l'association (prospectus, affiches, etc.)

2. Groupe Local en émergence (cheminement)

Groupe de personnes se retrouvant dans les valeurs de Colibris et qui cheminent pour passer de l'intention de créer collectivement un cercle cœur (et un Groupe Local), au fait de devenir relai local de l'association.

Signal : présence du Groupe Local en émergence sur la carte des Groupes Locaux du site internet de l'Association, et création de l'adresse mail "colibris" et du logo de Groupe Local en intention.

Prérequis : avoir eu une première visio conférence réunissant tous les potentiels membres du futur cercle cœur et leur référent-e au sein du Pôle Relier.
Que tous les membres de ce premier cercle cœur énergétisent pour partie ou complètement les 4 rôles attendus dans un cercle cœur.
Avoir choisi et fait valider le nom du Groupe Local.

Validation : par les référent-es géographique

Engagements de coopération du cercle cœur envers l'association	Engagements de coopération de l'association envers le cercle cœur
Être l'interface entre les colibris du territoire et l'association Colibris	Donner au groupe l'appellation de "Groupe Local Colibris en émergence"
Connaître et être en accord avec l'Éthique du Colibri, les Statuts et le Règlement intérieur de l'association	Inscrire le groupe sur la Carte des Groupes Locaux du site internet de l'Association (goutte orange avec coordonnées types).
Organiser une réunion trimestrielle pour tous les colibris du territoire	Créer une adresse courriel Colibris pour le Groupe Local
Échanger de façon mensuelle ou bimestrielle avec leur référent-e Groupe Local au sein du Pôle Relier	Avoir une visio tous les 6 mois avec tous les membres du cercle cœur
Relayer les campagnes et projets de l'association	Mettre à disposition les contenus des campagnes et projets de l'association
Partager en cercle cœur et retourner à l'association la Fiche Identité	Faire participer les membres du cercle cœur aux rencontres réseaux (sous réserve de places disponibles une fois les membres des cercles cœur protocolés inscrits
Envoyer les comptes rendus de réunion et d'événements	Transmettre la déclinaison locale du logo de l'association avec formulaire d'utilisation pour communication externe quand il y a besoin
Être en contact avec un Groupe Local (avec potentiellement l'idée de marrainage-parrainage)	Envoyer sur demande les documents concernant l'association (prospectus, affiches, etc.)

3. Groupe Local (maturité)

Le cercle cœur du Groupe local est reconnu en tant que relai local de l'association après signature du protocole de coopération.

Signal : co-signature du protocole de coopération par un-e représentant-e de l'association au nom de l'association et par chacun-e des membres du cercle cœur en son nom.

Prérequis : avoir cheminé en tant que Groupe Local en émergence pendant au moins 1 an ET avoir eu un retour écrit de la Fiche Identité

Validation : par une “commission” trimestrielle Colibris (dont les référent-es géographiques)

Engagements de coopération du cercle cœur envers l'association	Engagements de coopération de l'association envers le cercle cœur
Être l'interface entre les colibris du territoire et l'association Colibris	Donner au groupe l'appellation de "Groupe Local Colibris"
Incarner en local la "posture Colibris"» cf. "Éthique du Colibri"	Permettre à chaque membre du cercle cœur : - d'être membre à titre personnel de l'association et du collège des Groupes Locaux, - de disposer d'un droit de vote lors de l'élection d'un membre de son cercle cœur au Cercle d'Orientation, - d'être éligible au Cercle d'Orientation (selon les modalités d'élection du Collège).
Connaître et se reconnaître dans l'Éthique du Colibri, les Statuts et le Règlement intérieur de l'association	Délivrer une attestation de relais local ("antenne locale") avec adresse locale
Organiser des réunions ouvertes à tous les colibris du territoire et en définir la fréquence (bonne pratique : trimestrielle).	Inscrire le cercle cœur sur la Carte des Groupes Locaux du site internet de l'association (goutte verte avec coordonnées types).
Relayer les campagnes et projets de l'association	Mettre à disposition les contenus des campagnes et projets de l'association
Échanger de façon mensuelle ou bimestrielle avec leur référent-e Groupe Local au sein du Pôle Relier	Organiser une visio-conférence tous les 6 mois avec tous les membres du cercle cœur
Envoyer les comptes rendus des réunions et événements	Fournir un kit de communication de base (déclinaison locale du logo, éléments graphiques, etc.)
Actualiser en continu les données liées à la composition des membres du cercle cœur auprès de leur référent-e Groupe Local au sein du Pôle Relier	Envoyer sur demande les documents concernant l'association (prospectus, affiches, etc.)

Évolution d'un Groupe Local

Protocolé (maturité)

Le cercle cœur du groupe est reconnu en tant que relais local de l'association après signature du protocole de coopération.



Relais local du mouvement Colibris



Abonnement à Kaizen



Participation à la gouvernance du mouvement



Assurance permanente



Sous-compte et Reçus fiscaux

A FAIRE

- Signer le protocole tous les ans
- Tenue du sous-compte (si besoin)
- Participer à la gouvernance de l'association

En émergence (cheminement)

Groupe de personnes se retrouvant dans les valeurs de colibris et qui cheminent pour passer de l'intention de créer collectivement un Groupe Local au fait de devenir relais local de l'association.



Logo et charte graphique



Accès au Wiki des GL



Carte des GL et carte des actions



Assurance ponctuelle



Adresse mail



Rencontres réseau



Mesure du temps bénévole

A FAIRE

- Informer des ses événements (news letter, Mag, FB...)
- Tenue de la boîte mail
- Organiser des rencontres locales

En intention (naissance)

Personnes sur un même territoire désireuses de créer un Groupe Local et faisant leurs premiers pas pour partager cette intention.



Charte éthique des Colibris



Suivi et soutien par un référent de secteur



Aide à la communication



Rencontres territoriales



Formation

A FAIRE

- Actualiser les coordonnées des membres du cercle cœur
- Construire la fiche d'identité du groupe et définir les intentions de chacun-e
- Contact régulier avec la personne référente de l'association

Gouvernance au sein d'un Groupe Local



Les documents présents dans ce chapitre sont des propositions pour vous accompagner dans la réflexion sur la gouvernance de votre groupe local. Ces outils, comme les rôles dans un cercle cœur sont là comme un guide, chaque groupe local choisi ensuite comment s'approprier ce cadre.

Charte de relation (version courte)

*Dans ce lieu accueillant
Dans ces instants de silence
Dans ces repères rassurants
Développons notre humanité en confiance
Autour de ce cercle où nous entrons.
Conscient-es de notre ordre du jour et de l'heure
Disponibles et protégés des perturbations extérieures
Favorisons l'écoute et l'émergence de la sagesse du groupe*

*Responsable de ma parole et de mes émotions
J'ose dire même maladroitement en recherchant la concision
En ajoutant et complétant mais jamais en opposition.
Je ferai des propositions claires
Pour optimiser le temps collectif.*

*Je reconnais le pouvoir de chacun-e, minoritaires comme majoritaires
Jamais sur la défensive mais en adoptant une attitude constructive
Impliqué dans ma parole, je respecte la parole de l'autre
Sans jamais l'interrompre en lui faisant confiance.
Dans le respect de la confidentialité du groupe.*

*Je recherche des solutions constructives
En offrant ma parole au centre
Je m'implique par le JE sans oublier de respirer
J'accepte les contraintes du temps et de nos moyens
Et suis co-responsable de nos décisions.*

*Dans cet espace de liberté
Dans cette bienveillance de tous
Voulons nous du bien
Afin d'épanouir nos talents pour servir nos engagements.
Avec une pointe d'humour et de légèreté
Car nous sommes tou-tes boiteux-ses sur ce chemin
Alors soyons des boiteux-ses drôles et heureux-ses.*

CHARTRE RELATIONNELLE

de l'Équipe Opérationnelle Colibris

Colibris rassemble toutes celles et ceux qui aspirent à vivre dans une société plus écologique et plus humaine. L'équipe opérationnelle choisit de mettre en place un fonctionnement interne cohérent avec cette aspiration.

Cette charte relationnelle pose des bases pour vivre des relations de qualité, entre membres de l'équipe opérationnelle et avec nos interlocutrices-eurs et cela, au quotidien, dans les réunions et autres temps partagés.

Elle établit un cadre sécurisant au service de la raison d'être et des missions de l'organisation et, du développement et du bien être de chacune et chacun. Elle facilite l'émergence de la sagesse du groupe, appelée aussi intelligence collective globale.

Notre charte s'appuie sur 4 principes qui s'inspirent des "Quatre Accords Toltèques" :

- 1. Que votre parole soit impeccable**
- 2. Quoiqu'il arrive n'en faites pas une affaire personnelle**
- 3. Ne faites pas de suppositions**
- 4. Faites toujours de votre mieux**

"Les quatre accords toltèques" de Don Miguel Ruiz aux éditions Jouvence

Accords de groupe dans les relations au quotidien, en interne et en externe

- **Authenticité** : si j'ai quelque chose à dire à quelqu'une-un, je le dis à la personne concernée. Je le fais de préférence en tête à tête. Si cela concerne toute l'équipe, je partage dans le cadre d'une réunion. Je m'efforce d'être la ou le plus transparent-e et respectueux-eux possible.
- **Bienveillance** : Ce que j'exprime, je le fais dans l'intention de vouloir du bien pour moi et pour les autres. Lorsque je parle, je parle de ce que je vis et ressens, de ce qui est important pour moi. J'utilise le "Je".
- **Équivalence** : Je reconnais la valeur de chacune et de chacun. J'accorde autant d'importance à chaque point de vue.
- **Souveraineté** : Je suis responsable de ce que je dis, de ce que je décide et de la façon dont je reçois ce que j'entends.
- **Respect** : J'essaie au mieux de dépasser le jugement, de ne pas interpréter, de ne pas faire de présupposés, de respecter la parole de chacune et chacun comme étant sa vérité. J'accueille ce que dit l'autre. Je pose des questions plutôt que de rester sur des suppositions.
- **Humour, légèreté, réjouissance** : je laisse de l'espace à un humour respectueux, à la légèreté et aux réjouissances.

Accords de groupe spécifiques aux réunions

(stratégie, gouvernance, opérationnelle/triage)

Ces réunions sont des lieux privilégiés où chacune et chacun se met au service de la raison d'être de l'organisation.

- **Engagement** : Je suis conscient-e de ma responsabilité lorsque je participe aux réunions. Je m'engage à servir la raison d'être et la mission de Colibris. Je suis responsable des décisions prises par le groupe, de leurs conséquences et de leur bonne application.
- **Respect du processus** : je m'engage à respecter le processus de ces réunions, posé par le mode de gouvernance et rappelé par l'animatrice-teur du cercle. J'en suis la ou le garant-e et j'avertis l'animateur-trice à l'aide d'une cloche lorsque je vois que celui-ci n'est pas respecté pendant la réunion, et je partage mes doutes au moment du tour de clôture.
- **Présence dans les réunions** : Je m'engage à être présent-e du début à la fin d'une réunion. Au cas où je n'ai pas participé à une réunion, je me tiens informé-e des décisions prises en lisant les relevés de décision et / ou en allant consulter les participant-es. Si une décision prise créé pour moi une tension, je la partage à la prochaine réunion concernée.
- **Principes de communication** : Je parle au centre. Je m'adresse au groupe et non à une personne en particulier. Lorsque je participe à une discussion, je me pose la question de savoir si ce que j'ai à dire sert le groupe dans son ensemble et lui permet d'avancer. Je m'efforce d'être constructive ou attentif et de proposer des solutions. Si je n'y arrive pas, je demande au groupe de m'aider à en formuler.
J'ai une parole de qualité la plus concise et réfléchie possible.
Je suis dans l'écoute et laisse chacun-e parler jusqu'au bout.
Je respecte la confidentialité : ce qui est dit dans la réunion reste dans la réunion.

Cette charte relationnelle est un document qui est révisable à la demande de l'un-e des membres de l'équipe opérationnelle. La révision se fait lors des réunions de bilan relationnel, organisées deux fois par an. Ce bilan permet de veiller à la cohérence pour chacun-e et pour l'équipe de ce qui est vécu par rapport à ce qui est écrit. Je m'engage à respecter et mettre en œuvre la présente charte et les accords de groupe qui l'accompagnent.

Lu et Approuvé, le 26 septembre 2013





Coopérer avec les acteurs de son territoire



Se relier pour agir ensemble

AVEC LES ASSOCIATIONS LOCALES

Avant même de créer un groupe local il est indispensable de savoir ce qui existe déjà dans le milieu associatif du territoire.

Il est possible qu'une association déjà en place fasse la même chose qu'un groupe local. Si tel est le cas, il est plus raisonnable de rejoindre l'initiative en place que de monter un groupe qui pourrait lui faire concurrence.

AVEC LES ANTENNES LOCALES D'ASSOCIATIONS NATIONALES

Coopérer : c'est connaître, se reconnaître, renforcer l'identité de l'autre.

Le premier travail de réseau à réseau que nous faisons au niveau national consiste à dessiner une cartographie partagée de nos organisations et réseaux respectifs avec chaque potentiel "partenaire réseau", pour mieux cerner les interactions possible avec nos Groupes Locaux.

Cela nous a permis d'ouvrir des fenêtres de coopération locales avec plusieurs associations ancrées dans les territoires tel que **Emmaüs, Enercoop** ou **la Bascule...**

Pour en savoir plus, connaître et identifier les antennes locales d'autres structures susceptibles de représenter un bénéfice mutuel, vous pouvez contacter votre référent-e géographique.

AVEC LES INSTITUTIONS LOCALES

Il est important d'entretenir des relations les plus cordiales possibles avec les élu-es.

Pour cela nous vous invitons à les rencontrer pour prendre le temps de se connaître. Présenter l'association Colibris et les missions d'un groupe local mais aussi connaître la position et les projets des élu-es.

Pour partir sur de bonne base, il est important de faire passer quelques informations importante.

- L'association Colibris n'est pas une secte, ni un parti politique.
- Le Groupe local est ancré dans le territoire mais n'est pas constitué en association locale.
- Le Groupe Local ne demandera pas de subventions. Éventuellement la participation aux forums et l'emprunt de salles tout au plus.
- Le Groupe Local n'a pas d'argent et ne demandera pas de cotisations aux personnes qui le rejoignent.
- Le Groupe Local ne veut pas se substituer à une éventuelle défaillance des institutions locales, il ne souhaite pas fédérer les actions sous sa coupe, il se positionne en faiseur de lien.
- Le Groupe Local se propose de soutenir via les outils du mouvement Colibris les actions locales mais ne cherche pas à interférer dans celles-ci.

Textes officiels



Statuts Association Colibris

16 septembre 2016 - Association régie par la loi de 1901 - Statuts modifiés le 16/09/2016

PRÉAMBULE

Initiée par Pierre Rabhi, l'association « Colibris, mouvement pour la terre et l'humanisme » a été créée en 2006 pour impulser un mouvement autour des valeurs et alternatives décrites dans la Charte pour la Terre et l'Humanisme, afin de contribuer à faire naître un nouveau projet de société qui replace l'être humain et la nature au coeur de nos préoccupations.

Après cinq années d'existence cette association a modifié une première fois ses statuts en 2012, notamment pour accompagner la mise en place d'une gouvernance participative innovante structurée autour de cinq collèges correspondant aux cinq moyens d'être membres et parties prenantes de l'association.

Ces statuts ont été modifiés à nouveau en 2015, puis en 2016 avec les présents statuts, pour tenir compte des quatre années d'expérience de cette gouvernance.

« L'éthique du colibri » est le texte de référence. Il se fonde sur les valeurs de la « Charte pour la terre et l'humanisme » et les adapte aux orientations spécifiques de l'association. Il est annexé aux présents statuts à titre informatif et pourra évoluer à l'avenir.

En sus des présents statuts, il existe un Règlement Intérieur établi par le Cercle de Pilotage et approuvé par le Cercle d'Orientation. Il vient compléter lesdits statuts.

DÉFINITIONS

Dans les présents statuts les termes suivants ont les significations ci-dessous définies :
« L'association » désigne l'association « Colibris » telle que définie dans les présents statuts.

L'association distingue 5 catégories de membres, répartis au sein de 5 collèges :

- Les membres du collège des fondateurs sont les signataires des statuts de création de l'association déposés le 2 septembre 2006 jusqu'à leur démission ainsi que les personnes qui auront été choisies par les membres fondateurs pour intégrer ce collège au titre de leur investissement remarquable dans l'association.

- Les membres du collège des opérationnels sont les membres des pôles opérationnels de Colibris (qu'ils soient salariés, prestataires ou bénévoles). La liste de ces membres est définie par le directeur (appelé « 1er lien » de l'équipe opérationnelle), après acceptation du statut de « membres » par ces personnes.
- Les membres du collège des groupes locaux sont les membres des cercles cœur des groupes locaux Colibris, c'est-à-dire les personnes signataires en leur nom du « Protocole de coopération » avec l'association.
- Les membres du collège des partenaires sont les représentants de structures proches des valeurs de l'association et s'impliquant dans la vie de l'association, de donateurs importants, de prestataires de services ou de partenaires opérationnels, d'expertise ou financiers importants. Le statut de membres partenaires leur est proposé par le 1er lien de l'équipe opérationnelle après validation du Cercle de Pilotage.
- Les membres du collège des cotisants sont les personnes qui ont effectué dans l'année civile précédant la réunion du Cercle d'Orientation un don minimum dont le montant est défini dans le Règlement Intérieur.

Le « Cercle d'Orientation » (CO) et le « Cercle de Pilotage » (CP) sont deux instances de décision de l'association. Ils sont définis aux articles 9 à 17 des présents statuts.

Le « processus de décision par consentement » est le processus de décision retenu par l'association. La majorité des 2/3 (pour le Cercle de Pilotage) ou des 4/5ème (pour le Cercle d'Orientation) sont par défaut les processus retenus en cas d'échec du processus de décision par consentement ou lorsque les conditions, notamment le nombre élevé de participants, ne permettent pas ce processus.

Le processus de décision par consentement consiste à prendre des décisions à l'unanimité, en tenant compte, au mieux des contributions individuelles, et a minima des limites de ceux qui devront vivre avec la décision et/ou la mettre en œuvre. Il permet d'inclure tous les membres d'un cercle dans une décision qui concerne le cercle et dont tous seront ensuite solidaires dans la mise en œuvre. Une décision n'est prise par un cercle que si elle recueille le consentement de tous, c'est-à-dire si personne n'a d'objection à sa validation. Il s'applique dans les collèges, le Cercle d'Orientation et le Cercle de Pilotage. Il est décrit dans le Règlement Intérieur.

La « majorité des 2/3 ou des 4/5ème » s'entend de la façon suivante : au cas où le nombre des membres ne serait pas divisible respectivement par trois ou par cinq, la voix en surnombre vient se rajouter au nombre de voix nécessaires pour faire la majorité.

TITRE PREMIER

CONSTITUTION – DENOMINATION – OBJET – SIEGE SOCIAL – MOYENS D’ACTIONS - DURÉE

Article 1 - Constitution et Dénomination

Les présents statuts annulent et remplacent à la date de leur validation en Cercle d’Orientation, toute version antérieure des statuts de l’association Colibris. La dénomination de l’association est « Colibris ». Elle est régie par la loi de 1901.

Article 2 – Objet et moyens d’action

Colibris est un mouvement citoyen qui se mobilise pour la construction d’une société écologique et humaine. L’association place le changement personnel au cœur de sa raison d’être, convaincue que la transformation de la société est totalement subordonnée au changement humain. Colibris s’est donné pour mission d’inspirer, Relier et Soutenir les citoyens engagés dans une démarche de transition individuelle et collective.

L’association a pour objet de promouvoir des actions qui partagent les valeurs de « l’éthique du colibri » et de la « Charte pour la Terre et l’Humanisme », et notamment de :

- développer l’éducation citoyenne et l’éducation à l’écologie ;
- donner les moyens au plus grand nombre d’agir pour la protection de l’environnement et d’adopter des modes de vie respectueux de l’humain et de la planète ;
- faciliter la coopération entre les acteurs de la société et contribuer ainsi à la réhabilitation et au renforcement du lien social et de la solidarité.

Pour accomplir son objet, l’Association mènera notamment les actions suivantes :

- proposer des animations facilitant la coopération de citoyens, d’élus, d’entrepreneurs... pour qu’ils mettent en place des modèles de société viables pour l’avenir, respectueux de chaque être humain et de la nature, sur leur territoire ;
- mettre en réseau des initiatives de terrain pour aider à leur démultiplication et optimiser leur portée ;
- proposer des formations (directement ou via ses partenaires) dans tous les domaines intéressant l’association et notamment : agroécologie, permaculture, énergies renouvelables, écoconstruction, techniques relationnelles, etc. ;
- réaliser et diffuser des ouvrages, des revues, des magazines, des films, des sites Internet ou tout autre support d’informations dédiés à la mise en valeur de l’objet ci-dessus ;
- organiser ou participer à l’organisation de conférences, colloques, animations, actes d’information, en lien avec l’objet ci-dessus ;
- accomplir tout acte nécessaire à son fonctionnement, notamment en détenant toute

participation dans une société commerciale et en entreprenant toutes opérations connexes ou accessoires à l'objet ci-dessus ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

Article 3 - Siège social

Le siège social est situé au 18/20 rue Euryale Dehaynin, 75019 Paris.

Il pourra être transféré par simple décision du Cercle de Pilotage.

Article 4 - Durée

La présente association est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute ou liquidée dans les conditions prévues à l'article 21.

TITRE 2

MEMBRES DE L'ASSOCIATION

Article 5 - Membres

Les membres de l'association sont répartis en 5 collèges tels que définis en préambule des présents statuts : les membres fondateurs, les membres opérationnels, les membres des groupes locaux, les membres partenaires, et les membres cotisants.

Un membre ne peut appartenir qu'à un seul collège. Si une personne remplit les conditions pour être membre dans plusieurs collèges, elle devra alors choisir le collège dont elle souhaite être membre.

Les membres du Cercle d'Orientation sont nommés ou élus pour un mandat de quatre ans au sein de chaque collège, avec une fin de mandat de 50% des membres issus de chaque collège tous les deux ans.

Les membres de chaque collège au Cercle d'Orientation, hormis celui des opérationnels, élisent en leur sein 2 coordinateurs pour être membres du Cercle de Pilotage pour un mandat de 2 ans.

Les coordinateurs sont responsables d'animer la gouvernance de leur collège, et notamment l'organisation de l'élection des nouveaux membres au Cercle d'Orientation, le suivi de leur intégration, et le suivi des consultations. Le directeur de l'association remplit de fait la fonction de coordinateur du collège des opérationnels.

Les collèges peuvent se réunir plusieurs fois par an à la demande de leurs membres au Cercle d'Orientation ou si un tiers des membres du collège le souhaitent. Les collèges définissent eux-mêmes leur ordre du jour. Ils peuvent émettre des propositions qui seront soumises au Cercle de Pilotage.

Article 6 – Cotisations et dons

L'Association reçoit toutes sortes de dons, et notamment ceux de ses membres, en particulier ses membres partenaires et ses membres cotisants.

Article 7 – Perte de la qualité de membre (Démission, Exclusion et Décès)

La qualité de membre se perd dès que les conditions permettant d'être membre ne sont plus satisfaites.

Les conditions à satisfaire pour être membre d'un collège sont spécifiées dans les définitions et dans le Règlement Intérieur. Les conditions à satisfaire pour être membre du Cercle d'Orientation et du Cercle de Pilotage sont spécifiées dans le Règlement Intérieur.

Les membres de chaque collège peuvent également démissionner en adressant leur démission par écrit, courrier ou courriel, aux deux coordinateurs de leur collège. Ils perdent alors immédiatement leur qualité de membre de l'association.

Un membre peut changer de collège s'il remplit les conditions pour appartenir à cet autre collège. Il doit alors le signifier aux coordinateurs des deux collèges concernés.

La qualité de membre de l'association se perd par ailleurs par radiation prononcée par le Cercle de Pilotage pour tout acte portant préjudice moral ou matériel à l'association ou pour motif grave, l'intéressé ayant été au préalable invité à fournir des explications. En cas de décès d'un membre, le statut de membre n'est pas transmissible par un membre à ses héritiers.

Le décès ou la démission d'un membre fondateur ne met pas fin à l'association qui continue d'exister.

Article 8 - Responsabilité des membres

Aucun membre de l'Association, qu'il dispose ou non d'un droit de vote, qu'il soit membre ou non du Cercle d'Orientation ou du Cercle de Pilotage ne peut être tenu personnellement responsable des engagements pris par l'association sous réserve de l'application éventuelle des dispositions de la loi du 13 juillet 1967 sur le règlement judiciaire et la liquidation des biens.

TITRE 3

LE CERCLE D'ORIENTATION

Article 9 - Composition et périodicité

Le Cercle d'Orientation comporte un nombre variable de membres élus tous les quatre ans parmi les membres de chaque collège selon les dispositions prévues par l'article 5 ci-dessus. La variation du nombre de membres du Cercle d'Orientation est liée à la composition même des cinq collèges.

Les membres du Cercle d'Orientation sont :

- L'ensemble des membres du collège des fondateurs ;
- Un membre élu ou nommé de chacun des membres partenaires ;

- Un membre élu ou nommé de chacun des Groupes Locaux dits « protocolés », c'est à dire dont les membres des cercles cœur sont, chacun en leur nom, signataires du protocole de coopération avec l'association ;
- Un maximum de 50 membres du collège des cotisants tirés au sort parmi ceux s'étant déclarés volontaires ;
- L'ensemble des membres du collège des opérationnels dans la mesure où leur nombre ne dépasse pas 15% des membres du Cercle d'Orientation.

Chacun des membres du Cercle d'Orientation bénéficie d'un processus d'inclusion défini dans les conditions à satisfaire pour être membre du Cercle d'Orientation tel qu'écrit dans le Règlement Intérieur.

Chacun des membres du Cercle d'Orientation dispose d'un droit de vote lors de la (ou des) réunion(s) annuelle(s) du Cercle d'Orientation.

Le Cercle d'Orientation se réunit au moins une fois par an sur convocation du Cercle de Pilotage. Il peut aussi se réunir à la demande d'au moins un tiers de ses membres.

Les modalités pour se faire représenter au Cercle d'Orientation sont définies dans le Règlement Intérieur.

Les membres du Cercle d'Orientation peuvent démissionner en adressant leur démission par écrit, courrier ou courriel, aux deux coordinateurs de leur collège.

Article 10 - Convocation et ordre du jour

Les convocations et l'ordre du jour sont établis selon les modalités prévues au Règlement Intérieur.

Article 11- Décisions et délibérations du Cercle d'Orientation

Le Cercle d'Orientation entend le rapport du Cercle de Pilotage sur la gestion, la situation morale et financière de l'association. Il se prononce par un vote au 4/5ème sur le rapport d'activités de l'année précédente.

Il approuve par un vote au 4/5ème les comptes annuels du dernier exercice clos tels qu'ils lui sont présentés par le Cercle de Pilotage, et après avoir entendu lecture du rapport du commissaire aux comptes.

Le Cercle d'Orientation donne quitus au Cercle de Pilotage pour l'exercice précédent.

Les membres du Cercle d'Orientation participent à l'élection des membres du Cercle de Pilotage issus de leur collège tel que défini à l'article 13.

Le Cercle d'Orientation s'exprime sur tous les autres sujets à l'ordre du jour. Il est notamment consulté sur les orientations stratégiques de l'association, les axes opérationnels et la raison d'être

du mouvement. Des espaces de consultation en ligne peuvent également être ouverts tout au long de l'année pour demander l'avis du Cercle d'Orientation.

Les décisions du Cercle d'Orientation sont prises selon un processus de décision par consentement défini dans le Règlement Intérieur ou à défaut à la majorité des 4/5ème de ses membres présents.

Article 12 - Procès verbaux

Les délibérations du Cercle d'Orientation sont constatées dans des procès verbaux établis selon les modalités définies dans le Règlement Intérieur.

TITRE 3

ADMINISTRATION PAR LE CERCLE DE PILOTAGE

Article 13 – Cercle de Pilotage

L'association est administrée par le Cercle de Pilotage. Le Cercle de Pilotage est composé de 9 membres maximum disposant du droit de vote, à savoir :

- * 2 membres maximum élus par les membres du Cercle d'Orientation issu du collège des Groupes Locaux parmi ceux-ci ;
- * 2 membres maximum élus par les membres du Cercle d'Orientation issu du collège des partenaires parmi ceux-ci ;
- * 2 membres maximum tirés au sort parmi les membres du Cercle d'Orientation issu du collège des cotisants parmi ceux s'étant déclarés volontaires après avoir pris connaissance des missions des coordinateurs du collège des cotisants ;
- * 2 membres maximum élus par les membres du Cercle d'Orientation issu du collège des fondateurs parmi ceux-ci ;
- * 1 membre élu par les membres du Cercle d'Orientation issu du collège des opérationnels parmi ceux-ci. Il ne peut s'agir du directeur de l'association. Ce membre élu est appelé 2nd lien.

Aux 9 membres du Cercle de Pilotage s'ajoute 1 membre qui ne dispose pas du droit de vote, à savoir le directeur (appelé 1er lien de l'équipe opérationnelle) présent au Cercle de Pilotage à titre consultatif.

Le Cercle de Pilotage prend ses décisions selon le processus de décision par consentement défini dans le Règlement Intérieur, ou à défaut à la majorité des 2/3 de ses membres présents.

Le Cercle de Pilotage peut décider, selon le processus de décision par consentement défini dans le Règlement Intérieur, ou à défaut, à la majorité des 2/3 de ses membres présents, d'inviter toute personnalité extérieure de son choix qui aura alors un rôle uniquement consultatif sans droit de vote.

Le nombre de membres du Cercle de Pilotage peut être augmenté par décision du Cercle d'Orientation, qui l'aura décidé selon le processus de décision par consentement, ou à défaut à la majorité des 4/5ème de ses membres présents.

Les membres du Cercle de Pilotage sont élus pour un mandat de deux ans.

Tout membre du Cercle de Pilotage est rééligible.

Les modalités pour se faire représenter au Cercle de Pilotage sont définies dans le Règlement Intérieur.

Article 14 – Rémunération des membres du cercle de pilotage

Les fonctions de membre du Cercle de Pilotage et de membre du bureau, tel que défini à l'article 17, sont bénévoles, sous réserve des dispositions légales en vigueur qui autorisent ou pourraient autoriser une rémunération de ces fonctions.

Par ailleurs, les membres du Cercle de Pilotage peuvent être indemnisés de leurs frais de déplacement conformément aux dispositions du Règlement Intérieur.

Article 15 - Réunions du Cercle de Pilotage

Le Cercle de Pilotage se réunit au moins une fois tous les six mois et/ou aussi souvent que l'intérêt de l'association l'exige.

Le Cercle de Pilotage se réunit au moins une fois tous les six mois et/ou aussi souvent que l'intérêt de l'association l'exige.

Chaque membre du Cercle du Pilotage peut demander à tout moment la réunion du Cercle de Pilotage. Dans ce cas, le membre qui en fait la demande fixe l'ordre du jour de la réunion. Les modalités de convocation sont définies dans le Règlement Intérieur.

Article 16 - Pouvoirs du Cercle de Pilotage et représentation

Le Cercle de Pilotage est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de l'association et faire ou autoriser tous actes et opérations permis à l'association et qui ne sont pas réservés au Cercle d'Orientation.

La présidence de l'association est assurée collégalement par l'ensemble des membres du Cercle de Pilotage. Ceux-ci sont collectivement chargés d'assurer le bon fonctionnement du Cercle de Pilotage, de s'assurer de l'exécution des décisions de celui-ci et d'assurer la bonne marche de l'association, qu'ils représentent en justice et dans tous les actes de la vie civile.

Les missions du Cercle de Pilotage sont notamment les suivantes :

- mettre en oeuvre les décisions du Cercle d'Orientation concernant la vie et le développement de l'association ;
- décider de la feuille de route stratégique annuelle guidant l'activité des membres de l'association, sur la base d'une proposition du directeur de l'association ;

- décider des grands axes stratégiques du long terme et de la raison d'être du mouvement ;
- vérifier que l'activité de l'association est conforme à son éthique, à ses statuts, et aux lois et règlements en vigueur ;
- garantir la bonne administration et la pérennité de l'association ;
- assurer la représentation institutionnelle de l'association ;
- rendre compte de sa gestion au Cercle d'Orientation et lui soumettre des propositions à examiner, à enrichir ou à décider, notamment pour faire évoluer la gouvernance de l'association ;
- nommer le commissaire aux comptes sur proposition de l'un de ses membres ;
- pouvoir être saisi pour arbitrage par les membres du collège des opérationnels ou le Cercle d'Orientation.

Le Cercle de Pilotage arrête les comptes annuels.

Il recrute, licencie et fixe la grille de rémunération des membres de l'équipe opérationnelle. Il peut prendre à bail les locaux nécessaires aux besoins de l'association et vendre tous titres ou valeurs et tous biens meubles et objets mobiliers, faire emploi des fonds de l'association, représenter l'association en justice tant en demande qu'en défense.

Il établit et modifie le Règlement Intérieur de l'association, sous réserve de l'approbation de celui-ci ou de ses modifications par un Cercle d'Orientation dans les 2 ans qui suivent.

Le Cercle de Pilotage peut déléguer à un de ses membres et/ou aux salariés, et en particulier au premier lien de l'équipe opérationnelle, tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion courante de l'association.

Article 17 - Bureau du Cercle de Pilotage

Le Cercle de Pilotage peut élire en son sein un bureau dont il définit les attributions.

TITRE 5

RESSOURCES DE L'ASSOCIATION

Article 18 - Ressources annuelles

Les ressources annuelles de l'association se composent :

- des cotisations,
- des dons,
- des aides et des subventions qui lui seraient accordées,
- des produits des manifestations organisées,
- des revenus dégagés par la vente d'objets de communication (posters...etc.),
- des rétributions pour services rendus,
- des produits de placements solidaires,
- de toute autre ressource autorisée par les textes législatifs et réglementaires.

Statuts Association Colibris – 16 septembre 2016 10

TITRE 6

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article 19 - Dissolution – Liquidation

La dissolution de l'association ne peut être prononcée que par le Cercle d'Orientation convoqué spécialement à cet effet. Le vote a lieu à l'unanimité des membres présents.

En cas de dissolution, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés par le Cercle d'Orientation et l'actif, s'il y a lieu, est dévolu conformément à l'article 9 de la loi du premier juillet 1901 et au décret du 16 août 1901.

Article 20 Modification des statuts

Les statuts peuvent être modifiés sur proposition du Cercle d'Orientation ou du Cercle de Pilotage.

La décision est prise par le Cercle d'Orientation selon le processus de décision par consentement ou à défaut à la majorité des 4/5ème de ses membres présents.

Les statuts sont signés par au moins 4 membres du Cercle de Pilotage.

Article 21 – Litige

Tout litige relatif à la validité, l'interprétation ou l'exécution des présents statuts sera soumis, préalablement à toute procédure contentieuse, à une médiation.

Le médiateur sera désigné d'un commun accord entre les parties et, à défaut d'accord, par le Président du Tribunal de Paris.

La médiation suspendra tous les délais de procédure entre la date de la nomination du médiateur et celle de fin de la médiation par une au moins des parties ou le médiateur.

En cas d'urgence, des mesures d'instruction ou conservatoires pourront être sollicitées en justice pendant la médiation. Dans le même cas, la procédure pourra être introduite pendant la médiation mais aucune décision ne pourra être rendue avant la fin de la médiation.

En cas d'échec de la médiation, les Tribunaux de Paris seront compétents.

Fait à Paris, le 16/09/2016.

Les membres du Cercle de Pilotage

Règlement intérieur

Date d'approbation en Cercle de Pilotage : 15 septembre 2016

Article 1 - Constitution

Le Règlement Intérieur complète les statuts de l'association Colibris.

Il est établi et modifié par le Cercle de Pilotage, sous réserve de l'approbation des modifications par le Cercle d'Orientation.

Le présent Règlement Intérieur annule et remplace toute version antérieure du Règlement Intérieur de l'association Colibris.

Un « kit de gouvernance » présente les documents importants pour la gouvernance de l'association, notamment ceux auxquels il est fait référence dans ce Règlement Intérieur et les statuts.

Article 2 - Rappel des fondements de la gouvernance participative de Colibris

L'esprit général de la gouvernance de Colibris repose sur la coopération et vise à développer la participation, l'autonomie et la co-responsabilité.

Cette gouvernance vise à impliquer, autant que possible, les personnes concernées par sa vie et son développement dans les choix d'orientation et dans la bonne marche de l'association.

En créant des collèges de membres pour les différents types de personnes associées à la vie de Colibris (les fondateurs, l'équipe opérationnelle, les groupes locaux, les partenaires, et les cotisants), l'association entend créer des espaces de concertation en son sein, favoriser la prise en compte des différents points de vue et développer le lien qui l'unit à ses membres afin d'en favoriser la vitalité, la richesse et la santé.

La mise en place du fonctionnement en cercles, au sein desquels les personnes ont un pouvoir équivalent, vise à favoriser l'écoute et l'expression de chacun et, ce faisant, l'émergence de l'intelligence et de la sagesse collectives. Elle privilégie des phases de concertation et d'échange en amont des prises de décision stratégiques, encourageant l'implication et la responsabilité de chacun au sein de l'organisation et facilitant la mise en œuvre des décisions avec plus d'unité et de puissance.

L'objectif de la gouvernance de Colibris est aussi de permettre à chaque personne dans son rôle, et à chaque collègue, d'être renforcés dans leur autonomie de décision et d'action au sein de leurs périmètres propres.

L'organisation vise à une décentralisation du pouvoir et de la capacité d'agir.

En application de ces principes, il est convenu de privilégier des modes de fonctionnement et de décisions tels que décrits aux articles 3 et 4 pour les décisions stratégiques de chaque cercle, et pour celles relatives à la gouvernance.

Les décisions opérationnelles (c'est-à-dire qui consistent en la mise en œuvre concrète des choix stratégiques) ne sont pas tenues d'être prises par consentement.

Article 3 - Le processus de décision par consentement

Le processus de décision par consentement est le mode de décision privilégié au sein de l'association. Il s'applique dans les collèges, le Cercle d'Orientation et le Cercle de Pilotage.

Le processus de décision par consentement consiste à prendre des décisions à l'unanimité, en tenant compte : au mieux des contributions individuelles, a minima des limites de ceux qui devront vivre avec la décision et/ou la mettre en œuvre. Il permet d'inclure tous les membres d'un cercle dans une décision qui concerne le cercle et dont tous seront ensuite solidaires dans la mise en œuvre. Une décision n'est prise par un cercle que si elle recueille le consentement de tous, c'est-à-dire si personne n'a d'objection à sa validation.

Déroulé du processus de décision par consentement :

Le processus se déroule à partir de propositions formulées par écrit et clairement énoncées, autant que possible sous forme de Fiche Proposition (FP). (Cf. documents « Décision par consentement » et « Fiche Proposition » du « Kit de gouvernance »).

Une Fiche Proposition présente :

- la problématique et les intentions (besoins à satisfaire),
- un plan d'action concret et argumenté (Cf. trame de proposition type et critères de qualité d'une proposition en annexe).

Les propositions sont présentées puis discutées et améliorées en trois étapes :

- Etape 1 : Clarification

Les questions de compréhension, et seulement celles-ci, sont abordées de manière à ce que chacun comprenne bien l'énoncé de la proposition (« Cette proposition est-elle claire pour vous ou bien avez-vous des questions, et uniquement des questions de compréhension ? Pas d'opinions à ce stade »).

- Etape 2 : Expression des ressentis

Sous forme d'un tour de parole sans débat, chaque participant s'exprime sur la proposition, en commençant par ce qui lui convient (les besoins satisfaits) puis ce qui ne lui convient pas (les besoins non satisfaits). Il peut éventuellement formuler des suggestions d'amélioration. Association Colibris –

Le/s proposeur/s écoute/nt sans commentaire. Plusieurs tours de parole peuvent être fait selon la nécessité et le temps disponible.

A l'issue de cette étape, le/s porteur/s de la proposition peut/vent, s'il/s le souhaite/nt, apporter des amendements à leur proposition. Il/s reformule/nt alors leur proposition amendée.

- Etape 3 : Objections

Le consentement = zéro objection.

Le consentement conserve les avantages du consensus sans les inconvénients de la longueur et des situations de blocage.

Chaque participant est invité à dire s'il a, à ce stade, une objection à l'adoption de la proposition.

Une objection n'est recevable que si la décision peut nuire à l'organisation ou si quelqu'un ne pourrait pas « vivre avec » ; et si la personne qui l'émet participe activement à la recherche de solutions.

Par « ne pourrait pas vivre avec », nous entendons : une raison pour laquelle la décision pourrait ne pas fonctionner, ne pas pouvoir être mise en oeuvre ou contreviendrait à un besoin fondamental de l'organisation, des personnes ou de son environnement. Une objection n'est donc pas une préférence personnelle. Le discernement s'impose ici.

Les objections sont formulées et listées sur un tableau, avant d'être ensuite traitées par l'ensemble du groupe dans un débat libre dont le but est la bonification de la proposition jusqu'à ce qu'une à une, chaque objection soit levée. La personne qui apporte une objection s'exprime la première sur le sujet (« que proposes-tu qui permettrait de lever ton objection ? ») ; elle est engagée dans la recherche de solutions.

Quand plus aucune objection n'est au tableau, la décision est validée, célébrée et consignée sur le registre du cercle, appelé Relevé de Décision (RD), en lien avec la fiche proposition (les échanges ne sont pas consignés).

Il est à noter que certaines décisions peuvent nécessiter de la maturation.

Au cas où le nombre d'objections est très élevé, la proposition peut ne pas être prise en compte en tant que telle et il est alors demandé au/x proposeur/s de la reconsidérer. Le coordinateur du cercle a l'initiative de ce choix en fonction du degré d'urgence de la décision.

En cas de blocage, l'animateur peut proposer d'ajourner la prise de décision, il appartient alors au coordinateur du cercle d'apprécier le degré d'urgence, d'importance et de risque pour décider de cet ajournement, ou de procéder à une décision selon un autre mode.

A l'exception du vote concernant la dissolution de l'association qui nécessite l'unanimité des membres du Cercle d'Orientation, et à défaut de décision par consentement, les décisions du Cercle d'Orientation sont prises à la majorité des 4/5èmes de ses membres présents, celles du Cercle de Pilotage à la majorité des 2/3 de ses membres présents.

Article 4 - Le processus d'élection sans candidat

L'élection sans candidat permet de faire des choix pour l'attribution de rôles au sein du cercle : par exemples l'animateur ou le secrétaire.

Elle peut aussi servir à faire tout autre choix (options stratégiques, sujets prioritaires à aborder...) pour lequel plusieurs options se présentent, en bénéficiant de l'avis de tous.

L'élection sans candidat s'appuie sur le processus de décision par consentement présenté à l'article 3 du présent Règlement Intérieur.

Les personnes ainsi choisies par consentement pour un rôle ont la confiance de leur cercle.

Déroulé du processus d'élection sans candidat

L'élection sans candidat se fait en plusieurs phases (cf. document « Election sans candidat » du « Kit de gouvernance ») :

- L'énoncé du rôle (ou du choix à faire), l'inventaire de ce que le cercle attend de ce rôle ainsi que les compétences et qualités requises, sont établis par le cercle.
- Chaque participant note sur un bulletin son nom et son vote puis le remet à l'animateur.
- L'animateur procède à la lecture à haute voix des bulletins et demande tour à tour à chaque participant d'expliquer les raisons de son vote. L'animateur dépose de manière visible les bulletins en colonne.
- A l'issue de ce tour, l'animateur demande si certains participants souhaitent modifier leur vote. Les personnes qui le désirent le font et motivent leur choix.
- L'animateur demande si, au vu de ce qui apparaît parmi les votes exprimés, quelqu'un a une proposition à faire au groupe. Toute proposition est recevable, et pas uniquement celle ayant retenu le plus de suffrages. Par expérience et par souci d'optimiser le temps, nous encourageons pourtant de soumettre au consentement le nom ayant retenu le plus de suffrages.
- La proposition donne lieu à une prise de décision par consentement (cf. article 3).

Article 5 - Membres et collègues

Tel que défini dans les statuts, l'association distingue 5 catégories de membres, répartis au sein de 5 collèges :

- les membres du collège des fondateurs,
- les membres du collège des opérationnels,
- les membres du collège des groupes locaux,
- les membres du collège des partenaires,
- les membres du collège des cotisants.

Pour le collège des groupes locaux, il existe un « Protocole de coopération » qui doit être cosigné par

- un membre de l'équipe opérationnelle ayant reçu pouvoir en ce sens,
- chacun des membres du cercle cœur du groupe local concerné.

Lors de la signature du « Protocole de coopération », tous les membres du cercle cœur cosignent donc individuellement ce document pour devenir collectivement relais locaux de l'association.

De fait, le « Protocole de coopération » définit le lien existant entre l'association et le cercle cœur du groupe local Colibris. Il présente et détermine ce que veut dire être « relais local de l'association Colibris », à savoir incarner en local la mission de l'association Colibris, au nom de l'association.

Pour le collège des cotisants, le montant minimum du don qui permet aux personnes d'être membres de ce collège est de :

- 5 euros par mois, en prélèvement automatique.

Article 6 - Fonctionnement des collèges

Pour le collège des opérationnels, si le nombre des membres de ce collège est supérieur à 15% du nombre total des membres du Cercle d'Orientation remplissant les conditions pour être membre du Cercle d'orientation, il sera procédé à une élection sans candidat afin de déterminer qui est membre du Cercle d'Orientation parmi les membres du collège des opérationnels.

Les membres de chaque collège au Cercle d'Orientation, hormis celui des opérationnels, élisent en leur sein 2 coordinateurs pour être membres du Cercle de Pilotage, si possible un binôme femme/homme. Le mandat des coordinateurs est de 2 ans.

Dans le cas où le nombre de membres d'un même collège au Cercle d'Orientation est élevé et ne permet pas le bon déroulé d'une élection sans candidat, il est préconisé de procéder à un tirage au sort, ou d'utiliser tout autre moyen d'élection adéquat.

Le directeur de l'association est choisi par le Cercle de Pilotage. Appelé 1er lien, il remplit de fait la fonction de coordinateur du collège des opérationnels. Il est présent aux Cercles de Pilotage à titre consultatif et n'y a pas de droit de vote

De par la spécificité du rôle du 1er lien, le collège des opérationnels élit parmi ses membres un 2nd lien pour siéger au Cercle de Pilotage. Le 2nd lien a droit de vote (cf. Fiches de Rôle 1er et 2nd liens du "Kit de gouvernance").

Chaque binôme de coordinateurs garantit le bon fonctionnement en cercle de son collège, et le rôle spécifique de celui-ci au sein de l'association.

Les coordinateurs sont responsables de l'animation de la gouvernance de leur collège, et notamment du suivi des consultations, de l'organisation de l'élection des nouveaux membres de leur collège au Cercle d'Orientation, et du suivi de l'intégration de ceux-ci (cf. Fiche de Rôle "Coordinateur de collège" du "Kit de gouvernance").

Les deux coordinateurs de chaque collège se répartissent les tâches comme ils le souhaitent.

Chaque collège est souverain quant aux outils de communication utilisés et à la diffusion des échanges et réflexions menées en son sein, sous la responsabilité des coordinateurs.

Les coordinateurs agissent en concertation avec l'équipe opérationnelle de l'association, via le rôle « Animation de la gouvernance ».

Article 7 – Engagement des membres et conditions à satisfaire

Tout membre d'un collège, du Cercle d'Orientation et du Cercle de Pilotage s'engage à prendre connaissance et à respecter les statuts, le présent Règlement Intérieur et la charte relationnelle et comportementale de l'association.

Ces documents sont transmis par les coordinateurs du collège ou du cercle concerné à tout nouveau membre dès que ce dernier en a la qualité.

Tout membre d'un collège, du Cercle d'Orientation et du Cercle de Pilotage, s'engage également à prendre connaissance et à accepter pleinement les responsabilités qui sont attachées à son ou à ses rôles dans l'association (cf. Fiche de Rôle de membre du Cercle d'Orientation et Fiche de Rôle de membre du Cercle de Pilotage).

Il s'engage enfin à participer au processus d'inclusion mis en place pour tout nouveau membre au Cercle d'Orientation, à commencer par la formation à la gouvernance proposée par l'association.

Les membres élus au Cercle de Pilotage s'engagent en sus à

- être présent au Cercle d'Orientation, sauf cas de force majeure,
- être présent à plus de la moitié des réunions du Cercle de Pilotage,
- participer aux sondages et consultations,
- remplir l'un des rôles du Cercle de Pilotage précisés à l'article 11 du présent Règlement Intérieur en cas d'élection à l'un de ces rôles.

Au cas où les conditions à satisfaire pour être membre du Cercle d'Orientation et/ou du Cercle de Pilotage ne pourraient être tenues, il est demandé au(x) membre(s) concernés de démissionner du Cercle d'Orientation et/ou du Cercle de Pilotage selon les modalités définies à l'article 7 des statuts de l'association.

Article 8 – Les différents rôles au sein du Cercle d'Orientation

La personne présidente de séance d'un Cercle d'Orientation est élue ou nommée par les membres du Cercle de Pilotage, en son sein, ou parmi les membres du Cercle d'Orientation, en amont de la tenue du dit Cercle d'Orientation.

Le secrétaire et l'animateur sont ceux du Cercle de Pilotage : ils assurent ces rôles pour les deux cercles, Cercle d'Orientation et Cercle de Pilotage.

La personne présidente de séance s'assure du bon fonctionnement du Cercle d'Orientation, en collaboration avec l'animateur et le secrétaire pour :

- la planification des réunions,
- les convocations,
- la consultation des collègues (en collaboration avec les coordinateurs des collègues),
- la préparation de l'ordre du jour,
- l'animation des réunions,
- l'évaluation des réunions.

L'animateur prépare, anime et évalue les réunions.

Sur décision du Cercle de Pilotage, tout ou partie de l'animation d'un Cercle d'Orientation peut également être confiée à un autre membre du cercle de Pilotage, ou à un animateur extérieur choisi ponctuellement pour ce rôle, même en cas de présence de l'animateur.

Le secrétaire enregistre les décisions du Cercle d'Orientation au registre du cercle. Ce registre comprend l'ensemble des Relevés de Décisions des Cercles d'Orientation qui se sont tenus, assortis des Fiches Proposition. Il est accessible en ligne par tous les membres du Cercle d'Orientation. Le secrétaire seconde l'animateur dans la préparation, l'animation et l'évaluation des réunions. Il dresse une feuille de présence signée par les membres du Cercle d'Orientation en entrant en séance. Les feuilles de présence sont certifiées par au moins deux membres présents du Cercle de Pilotage et le secrétaire de séance.

Article 9 - Convocation et ordre du jour du Cercle d'Orientation

Le Cercle d'Orientation se réunit au moins une fois par an sur convocation du Cercle de Pilotage. Il peut aussi se réunir à la demande d'au moins un tiers de ses membres.

La convocation à la réunion annuelle du Cercle d'Orientation (Cercle d'Orientation Ordinaire) se fait si possible deux mois avant la date de sa tenue et a minima quinze jours à l'avance par courrier individuel (postal ou électronique). Elle comprend l'ordre du jour du Cercle d'Orientation Ordinaire.

Lorsque le Cercle d'Orientation est convoqué en session extraordinaire, la convocation est envoyée à minima quinze jours avant la date de sa tenue par courrier individuel (postal ou électronique). Elle comprend l'ordre du jour du Cercle d'Orientation Extraordinaire.

Chaque année peut être organisée pour tous les membres des collègues une consultation animée par les coordinateurs de collège selon les modalités de leur choix, proposant à chacun de se prononcer sur les orientations à venir.

Les résultats de cette consultation peuvent être envoyés aux membres du Cercle d'Orientation au plus tard en même temps que la convocation.

Article 10 - Présence aux réunions de cercles et outils numériques

Les réunions en Cercle d'Orientation et de Pilotage peuvent se faire par tous les moyens actuels de communication ; toutefois, la participation au Cercle d'Orientation Ordinaire ne peut se faire que par la présence physique, sauf cas de force majeure.

Dans le cadre d'un Cercle d'Orientation extraordinaire, il est possible de dématérialiser la réunion et le(s) vote(s) via des outils numériques, et avec a minima le prérequis suivant :

- ouverture d'un espace numérique dédié en amont afin de recueillir questions et avis sur la proposition soumise à consentement/validation.

La feuille de présence à un Cercle d'Orientation extraordinaire peut elle aussi être dématérialisée sous la forme d'un courriel envoyé au secrétaire stipulant la participation au(x) vote(s).

Le votant devra alors préciser son vote dans le courriel de la manière suivante : libellé de la proposition soumise au vote et mention effective du vote. Exemple : je valide la proposition « libellé » soumise au vote lors du Cercle d'Orientation extraordinaire du « date ».

Concernant les rencontres du Cercle de Pilotage, il est recommandé de limiter la participation via des outils de téléconférences à des réunions de moins d'une demi-journée.

Article 11 – Signature et rôles au sein du Cercle de Pilotage

La présidence de l'association est assurée collégalement par l'ensemble des 9 membres du Cercle de Pilotage ayant droit de vote, dès leur élection comme membres du Cercle de Pilotage.

Les membres du Cercle de Pilotage sont donc collectivement chargés d'assurer le bon fonctionnement du Cercle de Pilotage, de s'assurer de l'exécution des décisions de celui-ci et d'assurer la bonne marche de l'association, qu'ils représentent en justice et dans tous les actes de la vie civile.

Pour tout acte administratif ou bancaire nécessitant la signature d'un et un seul membre du Cercle de Pilotage, les membres du dit Cercle de Pilotage choisissent l'un d'eux, à l'exception des 1er et 2nd liens du collège des opérationnels.

Il est procédé à une élection sans candidat parmi les membres du Cercle de Pilotage, afin de remplir les rôles d'animateur, de secrétaire, et de trésorier.

Ces différents rôles ne sont pas cumulables.

Ils ont les attributions et redevabilités suivantes :

- **L'animateur** prépare l'ordre du jour, anime la réunion (tour d'ouverture, validation ordre du jour, présentation des propositions, animation des prises de décision, tour de clôture), et procède à l'évaluation de la réunion.

L'animateur du Cercle de Pilotage tient également ce rôle au Cercle d'Orientation.

- **Le secrétaire** est chargé des convocations et de la rédaction des procès-verbaux, de la correspondance et de la tenue du registre prescrit par l'article 5 de la Loi du 1er Juillet 1901. Le secrétaire enregistre les décisions du Cercle de Pilotage au registre du cercle. Ce registre comprend l'ensemble des Relevés de Décisions des Cercles de Pilotage qui se sont tenus, assortis des Fiches Proposition. Il est accessible en ligne par tous les membres du Cercle de Pilotage et du cercle d'Orientation.

Le secrétaire seconde l'animateur dans la préparation, l'animation et l'évaluation des réunions.

Il dresse une feuille de présence signée par les membres du Cercle de Pilotage en entrant en séance. Les feuilles de présence sont certifiées par au moins deux membres présents du Cercle de Pilotage.

Le secrétaire du Cercle de Pilotage tient également ce rôle au Cercle d'Orientation.

- **Le trésorier** tient les comptes de l'association et, en collaboration avec le responsable administratif et financier de l'association, il effectue tous paiements et reçoit toutes sommes. Il procède, avec l'autorisation du Cercle de Pilotage, au retrait, au transfert et à l'aliénation de tous biens et valeurs.

Chaque membre du Cercle de Pilotage qui remplit un de ces rôles peut déléguer tout ou partie de ses fonctions à un autre membre du Cercle de Pilotage ne remplissant pas déjà lui-même un des rôles ci-dessus définis. Il peut déléguer aussi tout ou partie de ses fonctions à un membre de l'équipe opérationnelle après en avoir informé le Cercle de Pilotage. Il conserve la responsabilité de veiller à ce que le rôle et ses redevabilités soient remplis.

Article 12 - Réunion du Cercle de pilotage

Le Cercle de Pilotage se réunit au moins une fois tous les six mois et/ou aussi souvent que l'intérêt de l'association l'exige.

Chaque membre du Cercle du Pilotage peut demander à tout moment la réunion du Cercle de Pilotage. Dans ce cas, le membre qui en fait la demande fixe l'ordre du jour de la réunion.

Il est suggéré qu'à l'issue de chaque Cercle de Pilotage, soit fixée la date de réunion du prochain Cercle de Pilotage. Il n'y a donc pas de modalités spécifiques de convocation des membres.

L'ordre du jour et les fiches propositions seront portés à la connaissance des membres du Cercle de Pilotage, au mieux cinq jours avant la réunion, a minima 48h avant, via l'espace numérique dédié ou l'envoi d'un courrier individuel (postal ou électronique).

L'engagement des membres du Cercle de Pilotage et les conditions à satisfaire sont précisés à l'article 7 du présent Règlement Intérieur.

Article 13 - Procès Verbaux du Cercle d'Orientation et du Cercle de Pilotage

Outre les Relevés de Décision accessibles dans l'espace partagé en ligne, les procès verbaux des Cercle d'Orientation et Cercle de Pilotage sont établis sur un registre spécial signé par au moins deux membres présents du Cercle de Pilotage et le secrétaire de séance.

Les copies ou extraits de ces procès verbaux, à produire en justice ou ailleurs, sont signés par deux membres du Cercle de Pilotage.

Le registre des Procès Verbaux du Cercle d'Orientation et du Cercle de Pilotage sera également accessible aux membres du Cercle d'Orientation par voie électronique.

Article 14 - Représentation d'un membre en cas d'absence au Cercle d'Orientation et au Cercle de Pilotage

Chaque personne présente au Cercle d'Orientation ou au Cercle de Pilotage s'exprime en son nom propre.

Un membre du Cercle d'Orientation ou du Cercle de Pilotage ne peut se faire représenter au Cercle d'Orientation ou au Cercle de Pilotage pour les prises de décisions (objection ou vote).

En revanche en son absence, il peut alimenter les échanges par une brève contribution écrite, ou enregistrée, ou via un autre membre de son choix au sein du cercle concerné.

Article 15 - Frais de déplacement des membres du Cercle d'Orientation et du Cercle de Pilotage

Les frais de déplacement des membres du Cercle de Pilotage et du Cercle d'Orientation pour les réunions liées à leur rôle, hors Cercles d'Orientation Ordinaire et Extraordinaire, sont pris en charge par l'association sur demande. La prise en charge de ces frais de déplacement se fait par le biais d'une note de frais et sur présentation des justificatifs (sur la base du tarif d'un voyage en 2ème classe pour le train ou sur la base du barème en vigueur pour un véhicule 4 CV en cas d'utilisation des indemnités kilométriques).

Les frais de déplacement des membres du Cercle de Pilotage et du Cercle d'Orientation lors de la tenue des Cercles d'Orientation Ordinaire et Extraordinaire, ne sont pas concernés par la prise en charge mentionnée au paragraphe précédent. Seuls sont pris en charge les frais de déplacement des personnes assurant l'organisation du Cercle d'Orientation et missionnées par le Cercle de Pilotage. Les membres du Cercle de Pilotage et du Cercle d'Orientation sont invités à explorer les solutions de co-voiturage avant d'engager un trajet en voiture tout seul.

De manière plus générale, pour les frais inhérents à leur rôle de membre du Cercle d'Orientation et/ou du Cercle de Pilotage, l'association recommande que ces frais fassent l'objet d'un abandon de

frais annuel. Ces frais sont alors considérés comme un don pour lequel est établi annuellement un reçu fiscal.

La Charte

pour la Terre et l'Humanisme

Les Colibris ancrent leurs valeurs sur cette charte :

Basée sur la fédération de toutes les consciences qui partagent les mêmes valeurs, l'association Colibris est libre de toute référence idéologique, politique ou confessionnelle, ainsi que de toute autorité spirituelle ou laïque.

La planète Terre est à ce jour la seule oasis de vie que nous connaissons au sein d'un immense désert sidéral.

En prendre soin, respecter son intégrité physique et biologique, tirer parti de ses ressources avec modération, y instaurer la paix et la solidarité entre les humains, dans le respect de toute forme de vie, est le projet le plus réaliste, le plus magnifique qui soit.

CONSTATS

Le désastre de l'agriculture chimique

L'industrialisation de l'agriculture, avec l'usage massif d'engrais chimiques, de pesticides et de semences hybrides et la mécanisation excessive, a porté gravement atteinte à la terre nourricière et à la culture paysanne. Ne pouvant produire sans détruire, l'humanité s'expose à des famines sans précédent.

Déconnexion entre l'humain et la nature

Majoritairement urbaine, la modernité a édifié une civilisation « hors-sol », déconnectée des réalités et des cadences naturelles, ce qui ne fait qu'aggraver la condition humaine et les dommages infligés à la terre.

Le mythe de la croissance illimitée

Le modèle industriel et productiviste sur lequel est fondé le monde moderne prétend appliquer l'idéologie du « toujours plus » et la quête du profit illimité sur une planète limitée. L'accès aux ressources se fait par le pillage, la compétitivité et la guerre économique entre les individus. Dépendant de la combustion énergétique et du pétrole dont les réserves s'épuisent, ce modèle n'est pas généralisable.

Humanitaire à défaut d'humanisme

Alors que les ressources naturelles sont aujourd'hui suffisantes pour satisfaire les besoins élémentaires de tous, pénuries et pauvreté ne cessent de s'aggraver. Faut-il d'avoir organisé le monde avec humanisme, sur l'équité, le partage et la solidarité, nous avons recours au palliatif de l'humanitaire. La logique du pyromane-pompier est devenue la norme.

Les pleins pouvoirs donnés à l'argent

Mesure exclusive de prospérité des nations classées selon leur PIB et PNB, l'argent a pris les pleins pouvoirs sur le destin collectif. Ainsi, tout ce qui n'a pas de parité monétaire n'a pas de valeur et chaque individu est oblitéré socialement s'il n'a pas de revenu. Mais si l'argent peut répondre à tous les désirs, il demeure incapable d'offrir la joie, le bonheur d'exister...

PROPOSITIONS

Incarner l'utopie

L'utopie n'est pas la chimère mais le « non lieu » de tous les possibles. Face aux limites et aux impasses de notre modèle d'existence, elle est une pulsion de vie, capable de rendre possible ce que nous considérons comme impossible. C'est dans les utopies d'aujourd'hui que sont les solutions de demain. La première utopie est à incarner en nous-mêmes car la mutation sociale ne se fera pas sans le changement des humains.

La terre et l'humanisme indissociables

Nous reconnaissons en la terre, bien commun de l'humanité, l'unique garante de notre vie et de notre survie. Nous nous engageons en conscience, sous l'inspiration d'un humanisme actif, à contribuer au respect de toute forme de vie et au bien-être et à l'accomplissement de tous les êtres humains. Enfin, nous considérons la beauté, la sobriété, l'équité, la gratitude, la compassion, la solidarité comme des valeurs indispensables à la construction d'un monde viable et vivable pour tous.

Sobriété heureuse

Face au « toujours plus » qui ruine la planète au profit d'une minorité, la sobriété est un choix conscient inspiré par la raison. Elle est un art et une éthique de vie, source de satisfaction et de bien-être profond. Elle représente un positionnement politique et un acte de résistance en faveur de la terre, du partage et de l'équité.

Le féminin au cœur du changement

La subordination du féminin à un monde masculin outrancier et violent demeure l'un des grands handicaps à l'évolution positive du genre humain. Les femmes sont plus enclines à protéger la vie qu'à la détruire. Il nous faut rendre hommage aux femmes, gardiennes de la vie, et écouter le féminin qui existe en chacun d'entre nous.

Une autre éducation

Nous souhaitons de toute notre raison et de tout notre cœur une éducation qui ne se fonde pas sur l'angoisse de l'échec mais sur l'enthousiasme d'apprendre. Qui abolisse le « chacun pour soi » pour exalter la puissance de la solidarité et de la complémentarité. Qui mette les talents de chacun au service de tous. Une éducation qui équilibre l'ouverture de l'esprit aux connaissances abstraites avec l'intelligence des mains et la créativité concrète. Qui relie l'enfant à la nature à laquelle il doit et devra toujours sa survie et qui l'éveille à la beauté et à sa responsabilité à l'égard de la vie. Car tout cela est essentiel à l'élévation de sa conscience.

Relocalisation de l'économie

Produire et consommer localement s'impose comme une nécessité absolue pour la sécurité des populations à l'égard de leurs besoins élémentaires et légitimes. Sans se fermer aux échanges complémentaires, les territoires deviendraient alors des berceaux autonomes valorisant et soignant leurs ressources locales. Agriculture à taille humaine, artisanat, petits commerces... devraient être réhabilités afin que le maximum de citoyens puissent redevenir acteurs de l'économie.

L'agroécologie, alternative indispensable

De toutes les activités humaines, l'agriculture est la plus indispensable car aucun être humain ne peut se passer de nourriture. L'agroécologie que nous préconisons comme éthique de vie et technique agricole permet aux populations de regagner leur autonomie, sécurité et salubrité alimentaires tout en régénérant et préservant leurs patrimoines nourriciers.

Lexique

CC : Cercle cœur. Ce sont les bénévoles qui animent le Groupe Local.

CNV : Communication Non Violente.

CO : Cercle d'Orientation. Sorte d'assemblée générale de l'association.

CP : Cercle de Pilotage. Sorte de conseil d'administration de l'association.

ÉO : Équipe Opérationnelle. Salarié-es et prestataires permanents de l'association.

GL : Groupe Local.

GLE : Groupe Local en Émergence.

GLI : Groupe Local en Intention.

GLP : Groupe Local Protocolé.

PDCN : Carte "Près De Chez Nous".

PFH : Précieux facteur humain.

RR : Rencontre Réseau. Rencontre de tous les groupes locaux.

RT : Rencontre de Territoire.

Wiki : Un wiki est une application web qui permet la création, la modification et l'illustration collaboratives de pages à l'intérieur d'un site web.

L'intranet des Groupes locaux est un site spécial pour les membres des cercle cœur des Groupes Locaux en émergence et protocolé.

On y trouve tout ce dont les bénévoles peuvent avoir besoin pour mener à bien leur mission :

- Document officiels
- Outils de com
- Documents partagés
- Fiches pratiques
- Réalisations des Groupes Locaux
- Création d'un site spécifique à chaque Groupe Local
- Sous compte
- Événements, formations, webinaires, rencontres ...



Association Colibris

Adresse postale :

55, rue des Vignoles

75020 Paris

reseau@colibris-lemouvement.org

Ce guide en Créative Commons a été réalisé par l'équipe opérationnelle
du Mouvement Colibris en 2020

